

RÉSUMÉ

Programme d'action annuel 2018 en faveur de la République du Niger à financer sur le Fonds européen de développement

1. Identification

Allocation FED	Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED) et sa réserve
Coût total	97 000 000 EUR (contribution de l'UE)
Base juridique	Programme indicatif national (PIN) 11 ^e FED Niger (2014-2020)

2. Contexte national

Le contexte général du Niger prévalant depuis la signature du PIN en 2014, reste marqué par des défis sécuritaires dans les régions du Nord, à Diffa et Tillabéry. Les attaques de Boko Haram sur le territoire national (région de Diffa) et des djihadistes du Nord du Mali se sont réduites depuis mi 2017 en raison de la coordination des pays du Lac Tchad et du Groupe des cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Ces guerres ont conduit à des déplacements de population, à la saturation de la chaîne pénale, à des perturbations dans les échanges commerciaux et les flux financiers, à un accroissement imprévu des dépenses de l'État (notamment le paiement des salaires et frais de fonctionnement pour les forces de défense et de sécurité) et à des pertes de recettes, qui pèsent lourdement sur la crédibilité du budget. Les crises sécuritaires et humanitaires au nord du Mali et au nord-ouest du Nigéria ont en outre, alimenté d'importants flux de réfugiés sur le territoire national (environ 200 000 réfugiés et déplacés sur le sol nigérien).

La combinaison des facteurs d'insécurité, de pauvreté économique et de crise sociale qui fragilisent le Niger est renforcée par son statut de pays d'asile et de transit, et d'axe incontournable pour les migrants dans leur projet de se rendre dans les pays du Maghreb, voire l'Europe. La migration irrégulière, via le Niger, vers la Libye et l'Europe n'a cessé de s'amplifier depuis ces dernières années avec son cortège de drames humains et ses conséquences socio-sécuritaires. Le nombre des immigrants irréguliers a néanmoins baissé en passant de 78 000 en 2016 à 66 000 en 2017 soit une baisse de 15,4 % en lien avec les mesures énergiques prises par les autorités nigériennes. Par ailleurs, les faibles moyens de l'État pour asseoir son autorité sur un territoire immense rend le contrôle des frontières difficiles, ce qui favorise la circulation transfrontalière des combattants, des groupes armés et des mouvements terroristes et constitue une source d'insécurité et une menace constante à la stabilité du Niger et des pays du Sahel en général.

S'agissant du contexte économique, pour l'année 2018 le PIB du Niger devrait s'accroître de 5,2 %. Les principales composantes du PIB en 2017 sont les secteurs primaire et tertiaire qui représentaient respectivement 43,4 % et 35,7 % du PIB. Mais la croissance économique excède à peine la croissance démographique de 3,9 % (la plus élevée au monde). La forte croissance de la population est la principale menace à la croissance économique à moyen terme du pays et facteur à risque pour sa stabilité. Le chômage des jeunes, la prévalence du sous-emploi, les inégalités (liées à l'âge, au genre ou au lieu de vie) dans l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle sont autant de facteurs de frustration, voire d'insécurité au Niger. Ainsi la moitié de la population a moins de 15 ans, et 265 000 jeunes arrivent chaque

année sur le marché de l'emploi. Notre ambition commune est de donner un espoir et un avenir à la jeunesse nigérienne au travers de la relance économique, des investissements inclusifs et responsables et du secteur privé.

Le pays est classé en avant-dernière position en ce qui concerne l'indice de développement humain (IDH) et l'indice d'inégalité de genre (IIG), avec des valeurs respectives de 0,353 et 0,695 en 2015. Le taux de pauvreté est estimé à 45 % en 2014 contre 48,2 % en 2011 et contre 59,5 % en 2008. En outre la demande sociale en biens et services publics (éducation, santé, eau, justice, ...) reste encore très forte au Niger même si par ailleurs les indicateurs socioéconomiques ont connu un accroissement significatif sur la dernière décennie.

3. Résumé du programme d'action

1) Contexte

En considérant l'ampleur des défis dans différents domaines, notamment sociaux-économiques et sécuritaires, et des moyens nationaux limités pour faire face simultanément à cet ensemble de défis, le programme d'action annuel (PAA) 2018 proposé pour le Niger comprend des engagements significatifs qui viennent renforcer les programmes déjà adoptés et en cours sur le programme indicatif national (PIN) 11^e FED et qui s'inscrivent dans les secteurs du PIN ci-dessous:

Secteur 2 «renforcement de la capacité de l'État pour la mise en œuvre des politiques sociales»: les impératifs de gouvernance publique font partie des priorités du plan national de développement et constituent à ce titre un atout réel pour la coopération de l'UE, permettant l'utilisation de la modalité la plus avancée de cette coopération, à savoir l'appui budgétaire. Au regard de la fragilité du pays et du niveau de la demande sociale en biens et services publics de santé, le recours à des indicateurs dans l'appui budgétaire de type SRBC III apparaît comme particulièrement pertinent pour permettre à l'État d'engager des profondes réformes structurelles au niveau des secteurs sociaux, notamment dans le domaine de la santé.

Secteur 3 «sécurité, bonne gouvernance et consolidation de la paix»: l'interdépendance entre sécurité, bonne gouvernance, état de droit et développement est à la base de la «stratégie Sahel» de l'UE, ainsi que la stratégie de développement et de sécurité dans les zones Sahélo-sahariennes, adoptée par le gouvernement nigérien en octobre 2011. Il est indispensable d'assurer la sécurité des biens et personnes pour permettre la croissance et la réduction de la pauvreté. D'autre part, la paix et la sécurité sont dépendantes de l'existence d'un cadre démocratique et d'un état de droit qui désamorcent les conflits internes via la participation démocratique électorale, et qui garantissent la protection des droits des citoyens, y compris par l'accès à une justice transparente, équitable et indépendante.

Hors secteur de concentration:

- appui à la société civile: l'objectif dans ce domaine est d'asseoir un modèle dans lequel la société civile joue pleinement son rôle de partenaire au développement, en participant à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques. Ceci à travers le renforcement de la capacité des acteurs non étatiques à s'impliquer dans l'élaboration des politiques de réduction de la pauvreté et dans le suivi de leur mise en œuvre.
- appui à l'ordonnateur national et facilité de coopération technique: destinée à accompagner, par des études, missions d'assistance technique, séminaires, etc., la programmation, la préparation ou la mise en œuvre de projets 11^e FED.

2) Politique de coopération du pays bénéficiaire

Au terme de la mise en œuvre du plan de développement économique et social (PDES 2012-2016), une stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) 2035 et un nouveau PDES pour la période 2017-2021 ont été adoptés au cours de l'année 2017. Le PDES 2017-2021 a été élaboré dans un contexte international, régional et national marqué par des préoccupations majeures comme la persistance des menaces terroristes, la migration clandestine, ainsi que des flux migratoires intensifs dont la migration à risque des femmes et des enfants. En particulier, le PDES 2 s'articule autour de cinq axes stratégiques, lesquels sont inter-reliés et reflètent les principales dimensions du développement humain durable. Le sous-programme 9.4 du PDES «promotion des initiatives de développement pour la paix et la sécurité» accorde une attention particulière à atténuer les effets socio-économiques pervers de l'immigration clandestine et des trafics illicites.

Avec ce nouveau PDES 2017-2021, le Niger s'engage dans une nouvelle stratégie visant l'accélération de la croissance inclusive, le développement social et la gestion durable des ressources naturelles, dans un environnement de bonne gouvernance et de sécurité.

Les priorités retenues par le PDES dans ses cinq axes stratégiques sont;

- renaissance culturelle: mobilisation sociale pour un changement de comportement et consolidation de la culture démocratique et républicaine;
- développement social et transition démographique: développement du capital humain et transition démographique;
- amélioration de la croissance économique: développement du secteur privé, sécurité alimentaire et développement agricole durable et amélioration de la gestion du développement;
- amélioration de la gouvernance, paix et sécurité: consolidation de l'efficacité et de la transparence des institutions et renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix;
- gestion durable de l'environnement: gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique, et amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique.

3) Cohérence par rapport aux documents de programmation

Les actions proposées sont en ligne avec les objectifs poursuivis dans le programme indicatif national pour les secteurs de concentration: renforcement de la capacité de l'État pour la mise en œuvre des politiques sociales (PIN Section 3.2.1), sécurité, bonne gouvernance et consolidation de la paix (PIN Section 3.3.1) ainsi qu'aux objectifs fixés dans le cadre de l'appui à la société civile (PIN Section 4) et l'appui à l'ordonnateur national et facilité de la coopération technique (PIN section 6).

4) Actions retenues

(i) Contrat relatif à la résilience et construction de l'État 3 (SRBC) - 87 000 000 EUR: vise à restaurer la stabilité macroéconomique et budgétaire, assurer le maintien des fonctions vitales de l'État, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, appuyer le secteur privé, l'amélioration du climat des affaires, la promotion des investissements et la création d'emplois et assurer l'accès à des services de santé de qualité en particulier pour les filles, les femmes et les enfants. Les domaines de dialogue de politique proposés permettent d'approfondir le travail mené dans le cadre du SBC II, tout en introduisant de nouveaux secteurs (en particulier l'amélioration du climat des affaires et la promotion des investissements), qui viennent soutenir la stratégie nationale de développement.

(ii) Programme d'appui à la société civile 4 (PASOC) – 8 000 000 EUR: vise à soutenir les dynamiques de renforcement des OSC afin qu'elles jouent un rôle accru dans le

développement du Niger, tout particulièrement à travers l'amélioration des conditions de vie des populations, de la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance.

(iii) Soutien au secteur privé, à l'efficacité et à la qualité du partenariat avec le Niger - Union européenne – 3 000 000 EUR: vise à améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de l'aide communautaire, de façon à accroître son impact sur le développement économique (y compris les investissements du secteur privé) et la réduction de la pauvreté au Niger.

5) Résultats escomptés:

L'objectif global du PAA 2018 est d'aider le gouvernement à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités, promouvoir une croissance et une création d'emplois durables et inclusifs, consolider les démocraties.

S'agissant du SRBC 3, les résultats spécifiques attendus sont:

- restaurer la stabilité macroéconomique et budgétaire et appuyer le secteur privé, les processus de croissance, amélioration du climat des affaires et des investissements et de création d'emplois;
- assurer le maintien des fonctions vitales de l'État, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance démocratique et financière, de la justice, la lutte contre les migrations irrégulières et les divers trafics et réseaux de trafiquants;
- assurer l'accès à des services de santé de qualité en particulier pour les filles, les femmes et les enfants et contribuer à la réduction de l'iniquité et des inégalités

Pour le PASOC 4, les résultats spécifiques sont:

- la typologie des organisations de la société civile (OSC) nigériennes, leurs enjeux et leurs besoins et la cartographie de la société civile nigérienne sont actualisées;
- des acteurs et les organisations de la société civiles ont des capacités renforcées leur permettant d'être réellement contributives au développement socio-économique du Niger;
- une ou plusieurs plateforme(s) de coordination, d'information et d'appui-conseil au bénéfice des organisations de la société civile nigérienne est opérationnelle et des bureaux de terrain «services et conseils» répondant au mieux aux besoins des organisations de la société civile sont créés. Les opportunités et les conditions de concertation et d'un dialogue plus structuré entre les pouvoirs publics et la société civile sont renforcées pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, ainsi que parmi les différentes OSC, entre les OSC et les partenaires techniques et financiers;
- les OSC actives dans les questions de gouvernance et transparence budgétaire, de processus électoral, de genre (autonomisation économique des femmes, participation des femmes à la vie politique, lutte contre les violences faites aux femmes), l'emploi des jeunes, la cohésion sociale et communautaire dans le cadre de la migration, le changement climatique mettent en œuvre les actions nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

Enfin, pour le soutien au secteur privé, à l'efficacité et à la qualité du partenariat avec le Niger - Union européenne (soutien à l'ordonnateur national – ON - et aux Facilité de coopération technique - TCF), les résultats spécifiques sont:

- la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme indicatif national 11^e FED sont facilités et appuyés par les différentes composantes du dispositif de l'ON y compris le suivi rigoureux et périodique des conditionnalités et des engagements de l'État liés à la mise en œuvre des projets et programmes est accentué – la transition vers le post-Cotonou est préparée.

- les services des ministères techniques sont renforcés pour la mise en œuvre des appuis de l'UE;
- la visibilité/communication sur les actions de développement de la coopération de l'UE est améliorée;
- les appuis qui succéderont aux actions en cours dans le cadre du 11^e FED sont préparés, mieux identifiés, instruits, mis en œuvre et suivis, y intégrant pleinement les questions transversales (par ex. genre, gouvernance, environnement, société civile, secteur privé);
- des études techniques et préparatoires, ainsi que des missions d'assistance technique (AT) ponctuelles (y compris formation) sont organisées autour et en appui au secteur privé. Des missions d'expertise techniques sont organisées ainsi que par exemple des forums d'affaires ou autres évènements;
- des forums d'affaires, des rencontres avec le secteur privé et tout autre évènement visant la promotion du secteur privé et des investissements ont été organisés.

6) Aide de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés

Le PAA 2018 s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées sur le PIN du Niger depuis 2014 et notamment du PAA 2016 qui avait permis d'engager une grande majorité des fonds disponibles. Les interventions en cours et passées ont contribué à l'amélioration de certains indicateurs socioéconomiques enregistrés sur la dernière décennie. Néanmoins, la réponse de l'État en termes d'offre de services de qualité couvrant l'ensemble du territoire demeure encore insuffisante à ce jour. Les actions proposées partent de ce constat et tiennent compte du contexte actuel du Niger, caractérisé par des défis sécuritaires qui sont venus aggraver une situation déjà fragile.

S'agissant du SRBC, la mise en œuvre du nouveau programme s'appuie, d'une manière générale, sur les enseignements tirés des conventions précédentes d'appui budgétaire général, à savoir: la nécessité d'établir un lien de confiance pour un dialogue ouvert et sincère sur les politiques publiques, la puissance limitée de l'appui budgétaire en tant que levier s'il n'y a pas une appropriation adéquate de la part des autorités, la pertinence des indicateurs et la disponibilité de sources de vérification fiables comme pièce maîtresse pour bâtir un dialogue constructif. Le programme SRBC s'alignera également aux matrices de mesures établies dans le cadre de l'arrangement État-PTF pour le suivi des appuis budgétaires au Niger, signé en mars 2018. D'autres excellentes possibilités de complémentarité existent avec d'autres interventions de l'UE et avec d'autres partenaires en entraînant un effet multiplicateur sur le renforcement des secteurs ciblés.

S'agissant de l'appui à la société civile (PASOC 4), les enseignements tirés des appuis précédents et en cours de l'Union européenne et des autres partenaires techniques et financiers sont les suivants :

- dans un contexte de grande pauvreté et de manque de moyens et de ressources pour les OSC, un certain nombre d'OSC ont tendance à intervenir sans stratégie, sans tenir compte de leur capacité de gestion d'activités et/ou de projets au risque de s'éloigner de leurs missions originelles;
- malgré ces difficultés et les dysfonctionnements notés au sein de la société civile, il existe un potentiel important;
- l'éclatement et l'éparpillement de la société civile amoindrissent sa capacité à agir auprès des pouvoirs publics et des partenaires au développement de manière efficace. Les impératifs de coordination et de consolidation d'une voix collective de la société civile s'imposent pour influencer significativement les débats de politique publique, mettre en œuvre des stratégies de plaidoyer porteuses, engager des initiatives d'accompagnement des OSC pertinentes et efficaces et créer un cadre partenarial plus équilibré avec les autres acteurs de développement.

Enfin, s'agissant du soutien au secteur privé, à l'efficacité et à la qualité du partenariat avec le Niger - Union européenne, des enseignements importants et pertinents ont été dégagés lors de la mise en œuvre de la phase précédente de l'appui à l'ON:

- les capacités de l'ON en matière de programmation, conception, mise en œuvre, gestion des procédures, suivi-évaluation se sont améliorées, mais des progrès restent à faire pour ce qui concerne les ministères techniques;
- la contribution de l'ON au dialogue politique, ainsi que la prise en compte par toutes les parties prenantes des actions transversales (notamment une meilleure sensibilisation des acteurs-clés aux questions générales de développement et de commerce) sont indispensables à l'efficacité de l'aide. Elles doivent être poursuivies tant que la coopération UE-Niger est mise en œuvre, de façon à accroître son impact sur le développement économique et la réduction de la pauvreté. Elles passent entre autres par le financement d'études, séminaires et formations, y compris pour la promotion du secteur privé, des investissements et de la création d'emplois;
- en ce qui concerne la durabilité future du projet, la stratégie de sortie réside dans la prise en charge progressive de l'état du fonctionnement de la cellule d'appui à l'ON.

7) Actions complémentaires/coordination entre les bailleurs de fonds

Toutes les actions proposées cherchent la complémentarité et la synergie de l'action entre elles-mêmes, avec les autres interventions de l'UE et également avec les activités des États membres et des autres partenaires du Niger. La coordination est facilitée par l'existence de cadres de concertation dans la plupart des domaines et thématiques concernés et par les progrès réalisés vers une programmation conjointe.

4. Communication et visibilité

Les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité des actions ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne. Dans le cadre de la présente action, les actions de communication et visibilité seront conjointement définies par les ministères techniques, l'ON et la DUE, et mises en œuvre par le biais de contrats de services.

5. Coût et financement

Contrat relatif à la résilience et construction de l'État (SRBC)	86 000 000 EUR
Programme d'appui à la société civile 4 (PASOC)	8 000 000 EUR
Soutien au secteur privé, à l'efficacité et à la qualité du partenariat avec le Niger - Union européenne	3 000 000 EUR
Contribution totale de l'UE au programme	97 000 000 EUR

Le comité est invité à rendre son avis sur le programme d'action annuel 2018 en faveur de la République du Niger.



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 1

de la décision de la Commission relative au financement du programme d'action annuel 2018 en faveur de la République du Niger

Document relatif à l'action pour le contrat relatif à la résilience et construction de l'État (SRBC) au Niger

INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS

PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 110(2) du règlement financier, applicable au Fonds européen de développement (FED) en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323 aux sections suivantes en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions: 5.4.1.1, 5.4.1.2, 5.4.1.3 et 5.4.1.4

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Contrat relatif à la résilience et construction de l'État (SRBC) Numéro CRIS: NE/FED/040-839 financé par le Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Afrique de l'Ouest, Niger (NE) L'action sera menée à l'endroit suivant: Niger	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) 11 ^e FED Niger (2014-2020)	
4. Secteur de concentration/domaine thématique	La sécurité intérieure, la migration, la justice, les finances publiques, le genre et la santé reproductive, la démographie, secteur privé (emplois, amélioration du climat des affaires et investissements) et les élections	Aide publique au développement : OUI ¹
5. Montants concernés	Coût total estimé: 86 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 86 000 000 EUR dont 78 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et 8 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire	
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Appui budgétaire Gestion directe – appui budgétaire: contrat d'appui à la consolidation de l'État Gestion directe – subventions – octroi direct Gestion directe – passation de marchés de services	
7. a) Code(s) CAD	51010 – Appui budgétaire général	
b) Principal canal de distribution	n/a	

¹ L'aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance			X
	Aide à l'environnement	X		
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)		X	
	Développement du commerce	X		
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant		X	
	Marqueurs de Rio			
	Diversité biologique	X		
	Lutte contre la désertification	X		
	Atténuation du changement climatique	X		
	Adaptation au changement climatique	X		
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	n/a			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal: ODD 1 - éradication de la pauvreté ODD secondaires: ODD 3 - bonne santé et bien-être ODD 5 - égalité entre les sexes ODD 8 - travail décent et croissance économique ODD 10 - Inégalités réduites ODD 16 - paix justice et institutions efficaces ODD 17 - partenariat pour la réalisation des objectifs			

RESUME :

Le contexte général du Niger prévalant depuis la signature du PIN en 2014, reste marqué par des défis sécuritaires dans les régions du Nord, à Diffa et Tillabéry. Les attaques de Boko Haram et des djihadistes du nord du Mali se sont réduites depuis la mi 2017 en raison de la coordination des pays de la région du groupe G5 Sahel. Ces guerres ont conduit à des déplacements de population, à la saturation de la chaîne pénale, à des perturbations dans les échanges commerciaux et les flux financiers, à un accroissement imprévu des dépenses de l'État. En outre, la migration irrégulière, via le Niger, vers la Libye et l'Europe n'a cessé de s'amplifier depuis ces dernières années avec son cortège de drames humains et ses conséquences socio-sécuritaires. On se réjouit que l'État nigérien montre une réelle volonté pour faire face aux nouvelles menaces qui se présentent à lui (forte augmentation du budget accordé aux forces de défense et de sécurité, opérationnalisation de la force du G5 Sahel, élaboration des cadres politiques et stratégiques, mise en œuvre du plan d'action conjoint de La Valette) et pour satisfaire à ses obligations. Par ailleurs, le Niger est en avant-dernière position en ce qui concerne l'indice de développement humain (IDH) et l'indice d'inégalité de genre (IIG) avec des valeurs respectives de 0,353 et 0,695 en 2015. La combinaison des facteurs d'insécurité, de pauvreté économique et de crise sociale qui fragilise le Niger est renforcé par son statut de pays d'asile et de transit, et d'axe incontournable pour les migrants dans leur projet de se rendre dans les pays du Maghreb, voire l'Europe. Par ailleurs, les faibles moyens de l'État pour

asseoir son autorité sur un territoire immense rend le contrôle des frontières difficiles, ce qui favorise la circulation transfrontalière des combattants, des groupes armés et des mouvements terroristes et constitue une source d'insécurité et une menace constante à la stabilité du Niger et des pays du Sahel en général.

L'État Nigérien se retrouve ainsi dans une situation de fragilité qui justifie la conclusion d'un contrat relatif à la construction de l'appareil de l'État en vue de renforcer certaines fonctions vitales de l'État. La logique d'intervention consiste à créer un espace budgétaire permettant d'appuyer à court terme les politiques les plus essentielles de l'État et à développer simultanément les capacités de gouvernance, de gestion et de mise en œuvre des politiques de l'État dans certains domaines ciblés (sécurité, justice pénale, gestion des finances publiques, mobilisation des recettes fiscales, santé) via l'appui aux réformes, l'appui complémentaire et le dialogue sur les politiques. La logique d'intervention est en synergie avec les engagements politiques du gouvernement à court terme et les processus de réforme en cours dans les domaines visés, qui constituent autant de cadres d'opportunités sur lesquels appuyer le programme, notamment la mise en œuvre des réformes de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la politique en matière de justice, la lutte contre la corruption, la sécurité, la lutte contre la migration irrégulière et la traite des personnes et la politique d'accès aux services de santé.

L'objectif global du programme SRBC est d'éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités. Cet objectif global est en ligne avec les orientations du PIN et avec les axes 1 et 3 de la «stratégie Sahel» de l'UE (axes 3 et 4 de son plan d'action) et les objectifs de développement durable. Cet objectif global se décline en trois objectifs spécifiques, que sont:

- a) restaurer la stabilité macroéconomique et budgétaire;
- b) assurer le maintien des fonctions vitales de l'État, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance démocratique et financière, de la justice, la lutte contre les migrations irrégulières et les divers trafics et réseaux de trafiquants;
- c) assurer l'accès à des services de santé de qualité en particulier pour les filles, les femmes et les enfants et contribuer à la réduction de l'iniquité et des inégalités.

1. CONTEXTE

1.1. Contexte sectoriel/national/régional/domaine thématique

Le contexte général du Niger, depuis la signature du PIN en 2014, est caractérisé par des défis sécuritaires avec une triple localisation des foyers de déstabilisation sur ses frontières avec la Libye, le Mali, et le Nigéria. À sa frontière avec le Nigéria qui est aux prises depuis 2015 avec la secte terroriste Boko Haram, le Niger fait face à l'impact direct des activités de la secte sur la sécurité de cette zone frontalière du sud-est, en particulier la région de Diffa. À sa frontière avec la Libye, qui ne dispose aujourd'hui d'aucun gouvernement national, les incessantes luttes armées entre les deux principales factions et les actions violentes d'une multitude de groupes tribaux implantés dans la partie sud, constituent une menace potentielle permanente pour le Niger. L'ouest du Niger constitue aussi une zone d'insécurité où plusieurs groupes terroristes profitent de la situation d'instabilité régionale née de la crise malienne de 2013 pour y conduire des opérations. Ces crises qui ont engendré des déplacements des populations ont imposé à l'État du Niger un accroissement imprévu des dépenses et une perte des recettes.

Par ailleurs, le pays dispose d'un faible indice de développement humain - l'indice d'inégalité - en occupant l'avant-dernière position dans le dernier classement du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) de 2015. Le taux de pauvreté est estimé à 45 % en 2014 contre 48,2 % en 2011 et contre 59,5 % en 2008.

1.1.1 *Évaluation des politiques publiques et cadre des politiques de l'Union européenne*

Au terme de la mise en œuvre du plan de développement économique et social (PDES 2012-2016), une stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) 2035 et un nouveau

PDES pour la période 2017-2021 ont été adoptés au cours de l'année 2017. Le PDES 2017-2021 s'articule autour de cinq axes stratégiques, lesquels sont inter-reliés et reflètent les principales dimensions du développement humain durable (*voir annexe relatif à l'éligibilité politique publique*).

a) Stabilité macroéconomique et budgétaire, développement du secteur privé, des processus de croissance, amélioration du climat des affaires et des investissements et de création d'emplois.

La **politique économique et financière** du gouvernement est clairement définie dans le cadre du mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) adressé par le gouvernement au Fonds monétaire international (FMI) en janvier 2017 d'un montant équivalant à 98 700 000 DTS. Celle-ci vise: (i) le maintien de la stabilité macroéconomique; (ii) l'amélioration de l'exécution du budget tout en limitant l'accumulation des arriérés de paiements intérieurs, en particulier en renforçant les efforts de collecte d'impôts, le contrôle et la gestion des dépenses publiques; (iii) l'amélioration de la gestion de la dette; (iv) l'amélioration de la transparence dans les secteurs miniers et pétroliers; et (v) le soutien au développement des secteurs privé et financier. Le Niger dispose de capacités relativement solides de gestion de ses politiques économiques. En particulier, en dépit de la détérioration de la situation sécuritaire dans la sous-région, la viabilité de la dette et des finances publiques a été préservée.

Dans le **domaine de la gestion des finances publiques**, des progrès ont été observés ces dernières années (notamment au niveau des réformes relatives à la budgétisation et programmation budgétaire, la mobilisation des ressources et reddition des comptes ainsi que l'internalisation des textes issus de la transposition des directives communautaires de l'UEMOA). L'analyse de l'effort de mobilisation des ressources budgétaires internes fait ressortir des progrès mitigés au regard du contexte régional et international (sécuritaire, dépréciation du naira et des cours des matières premières). Rapportées au PIB, les ressources budgétaires internes (fiscales et non fiscales) représentent 17,4 % en 2017 contre 15,3 % en 2016 et 18 % du PIB en 2015. En outre, la 3^e évaluation *Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA) de 2017, financé par l'UE, fait ressortir que les maillons faibles de l'évaluation des finances publiques nigériennes, dont la crédibilité budgétaire, la gestion des actifs et passifs, la comptabilité et reporting financier. En plus des faiblesses relevées par le PEFA 2017, d'autres ont été établies dans le domaine de la mobilisation des ressources nationales par l'évaluation TADAT² 2018. Un nouveau plan de réformes de la gestion des finances publiques pour la période 2017-2020 est élaboré et adopté en février 2017; il est en cours d'exécution avec des programmations opérationnelles annuelles (*pour le détail, voir l'annexe relatif au rapport «Public Financial Management» (PFM)*).

Dans le **domaine climat des affaires/développement** du secteur privé, le gouvernement a de grandes ambitions déclinées à travers l'axe 3 du PDES «accélération de la croissance économique» (notamment le programme 5: développement du secteur privé). Cependant, dans un pays enclavé, loin des ports et pourvu d'un marché de petite taille, le secteur privé est plombé par des coûts de facteurs de production élevés. D'autres raisons s'ajoutent à la faible industrialisation du pays: le secteur privé opère dans un climat d'affaires peu accueillant, malgré l'important engagement du président du Niger, notamment à travers la récente création du dispositif institutionnel d'amélioration et de suivi du climat des affaires qui suit les réformes Doing Business (dispositif créé par arrêté du premier ministre, le 5 février 2018). Malgré les succès enregistrés ces dernières années, de nombreuses entreprises (de toutes tailles) se plaignent d'un climat des affaires inhospitalier, ainsi que d'une concurrence déloyale venant du secteur informel. Certaines autres faiblesses, comme le manque de compétitivité industrielle, un faible taux de bancarisation ainsi que le coût, l'accès et la fiabilité de l'offre d'électricité, ont également été identifiées par le FMI lors de la dernière revue Facilité élargie de crédit (FEC) en avril 2018.

b) Maintien des fonctions vitales de l'État, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance démocratique, de la justice, la lutte contre les migrations irrégulières et les divers trafics et réseaux de trafiquants.

² Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale.

Dans le **domaine de la gouvernance démocratique – élections**, le Niger a fait montre d'une maturité politique tout à fait satisfaisante lors des dernières élections en fin 2016 et a réussi à maintenir une atmosphère exemplaire durant le processus, même si l'entière séquence électorale n'a pu avoir lieu. Il a assuré la transparence nécessaire à cet exercice démocratique et fort de cette expérience, le Niger en a retiré des conclusions qui l'ont amené à entreprendre des réformes institutionnelles en matières électorales dans le but d'améliorer le «système élections» et de stabiliser davantage l'assise démocratique du Niger.

Dans le **domaine de la sécurité**, le gouvernement du Niger a réagi promptement à la montée des menaces à travers un renforcement important des moyens des services de sécurité depuis 2012, et a intégré la problématique sécuritaire dans sa nouvelle stratégie de développement (PDES 2017-2021). Des résultats appréciables ont été atteints en matière de sécurité depuis ces dernières années (*cf. annexe Politique nationale de développement*). À ces progrès s'ajoutent l'adoption de la stratégie de sécurité et de développement des zones sahélo-sahariennes (SDS Sahel Niger) adoptée en 2012, l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de sécurité intérieure et de son plan d'action, en conseil des ministres du 29 septembre 2017 (décret n° 2017-760/PRN/MISP/D/ACR du 29 septembre 2017). Eu égard aux grands défis et enjeux majeurs qu'elle entend prendre en charge à tous les niveaux du pays, la SDS Sahel Niger a aussi vocation à être intégrée dans le cadre d'une contribution au développement d'une synergie régionale et à la convergence des efforts ciblant la sécurité et le bien-être individuel et collectif des populations qui vivent sur l'ensemble des pays de la bande sahélo-saharienne. À cet effet, elle a largement inspiré et facilité la mise en place du groupe des cinq pays du Sahel (G5 Sahel) où le Niger joue un rôle important.

Dans le **domaine de la justice**, le gouvernement a adopté en juin 2015 la politique nationale justice et droits humains et un plan d'action décennal, sur la base des conclusions et recommandations formulées lors des états généraux de la justice, tenus en novembre 2012. Cette politique envisage de mettre en place une justice crédible, équitable et accessible à tous. Dans ce cadre, des progrès encourageants ont pu être observés ces dernières années, qui témoignent d'une réelle capacité d'initiative de la part du ministère de la justice notamment la révision de plusieurs textes législatifs ou règlementaires (organisation des juridictions pour mineurs, code de la nationalité, statut des greffiers, code de procédure civile, création et installation des hautes juridictions), l'opérationnalisation de l'agence nationale d'assistance juridique et judiciaire (ANAJJ) et de l'agence nationale de lutte contre la traite des personnes (ANLTP), la construction ou réhabilitation des infrastructures administratives (tribunaux et de maisons d'arrêt) (*cf. annexe politique publique*). Cependant, il doit toujours faire face à la surpopulation de ces derniers, du fait du transfèrement des personnes soupçonnées de collusion avec la secte Boko Haram. Enfin, le faible financement du secteur risque d'affecter la crédibilité de la politique nationale justice et droits humains.

Dans le **domaine de la migration**, le gouvernement a engagé les travaux préparatoires de la loi nationale sur la migration le 12 au 16 février 2018 au cours de la retraite du comité interministériel chargé de l'élaboration de la politique nationale de migration à Zinder. Au surplus, la stratégie nationale de lutte contre la migration irrégulière et son plan d'actions ont été adoptés en mars 2018. Le cadre règlementaire d'intervention de l'agence de lutte contre la migration irrégulière s'est également étendu à la lutte contre le trafic illicite des migrants. Au niveau de l'ANLTP, le personnel permanent s'est accru de plus de 50 % en 2017 et ses antennes régionales à plus de 10. Parallèlement, le cadre de concertation est opérationnel depuis 2016 et a contribué au dialogue et au partenariat des partenaires techniques et financiers (PTF) avec l'État du Niger, notamment quant aux axes d'interventions et aux résultats dans la mise en œuvre du plan d'urgence du ministre de l'intérieur. Le dialogue politique sur la lutte contre la migration irrégulière se renforce continuellement avec la tenue régulière des réunions du cadre de concertation ainsi que de la mise en œuvre des recommandations qui y sont issues. En outre, conformément au pacte de partenariat compact avec l'Union européenne (UE) (COM(2016)385 final) qui est axé sur les résultats, l'UE adaptant son action et ses ressources au travail externe sur la gestion des migrations dans les pays tiers d'origine et de transit, le Niger poursuit ces efforts dans la lutte contre le trafic illicite et la traite de personnes.

c) Accès à des services de santé de qualité en particulier pour les filles, les femmes et les enfants et contribuer à la réduction de l'iniquité et des inégalités.

Dans le **domaine de la santé**, au regard des différents défis du secteur, le gouvernement s'est doté d'une politique nationale de santé (PNS) pour la période 2016-2035, élaborée et adoptée à partir de la capitalisation des acquis et des faiblesses constatées. Le plan de développement sanitaire (PDS) 2017-2021 (adopté par décret n° 2017-160/PRN/MSP du 3 mars 2017), une déclinaison de la PNS, est en cohérence avec les soins de santé primaires et les six piliers définis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le renforcement des systèmes de santé, les déclarations de Paris sur l'aide au développement, d'Alger sur la recherche en santé, le PDES 2017-2021 et les ODD 2030. Des progrès satisfaisants sont enregistrés au cours des dernières années (notamment la réduction de la mortalité infantile et maternelle, la régression des grandes endémies, l'espérance de vie) (*voir l'annexe Politique nationale de développement*). La mise en œuvre de la politique de gratuité de santé pour les femmes et son extension aux enfants de moins de 5 ans a contribué à l'importante amélioration de certains indicateurs du secteur de santé. Le cadre juridique de la politique de gratuité est constitué par deux décrets³ de 2005 et 2007 et trois arrêtés⁴ de 2006. L'expérience de la mise en œuvre de la politique de gratuité des soins révèle une problématique fondamentale de la soutenabilité et viabilité financières du système. Malgré ces progrès, la demande sociale en soins de santé reste encore forte et les indicateurs sectoriels de santé sont en deça de la moyenne de l'Afrique subsaharienne; l'offre des services de santé reste plombée par le taux de croissance démographique.

Enfin, dans le **domaine de la démographie**, le taux de croissance de la population évolue à un rythme très élevé (3,9 %) avec un indice synthétique de fécondité de 7,6 enfants par femme. Des efforts restent encore à consentir, notamment en matière de la scolarisation et du maintien des jeunes filles à l'école, de l'utilisation des méthodes contraceptives modernes et des considérations d'ordre socio-culturel. La question démographique est un axe majeur du PDES 2017-2020 (programme 4 - transition démographique). Au niveau de la PNS, un accent particulier est mis sur les activités de la santé de la reproduction et surtout sur la planification familiale, définie par les politiques nationales comme faisant partie du paquet prioritaire des services de santé reproductive; elle est encadrée par les engagements pris par le Niger au sein du partenariat de Ouagadougou et le plan national de planification familiale (2013-2020). Un effort particulier est consacré à l'accès à la santé reproductive et à l'assistance à l'accouchement, à la promotion de la scolarisation des jeunes filles, au développement du dividende genre et au renforcement des interrelations population et développement.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes étatiques de l'action sont le ministère des finances (MF) dans son rôle d'ordonnateur national représentant le gouvernement et de gestionnaire des politiques et des finances publiques, le ministère de l'intérieur (police et garde nationale), le ministère de la défense (gendarmerie), la Haute autorité à la consolidation de la paix (HACP), le ministère de la justice (MJ), le ministère de la santé publique (MSP), le ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, l'institut national des statistiques (INS), le ministère de la fonction publique et de l'emploi, le ministère du développement communautaire et de l'aménagement du territoire (plan de reconversion), le ministère des affaires étrangères, le ministère du commerce et promotion du secteur privé, la cour des comptes, la commission des finances de l'Assemblée nationale, l'inspection générale de l'État (présidence de la République), la commission électorale nationale

³ Décret 2005-316/PR/MSP du 11 novembre 2005 accordant la gratuité des prestations liées aux césariennes fournies par les établissements publics de santé ; décret N° 2007-261 / PRN/MSP du 19 juillet 2007 instituant la gratuité des prestations liées aux cancers féminins fournies par les établissements publics de santé.

⁴ Arrêté N°0015/MSP/LCE/DGSP du 27 janvier 2006 portant modalités d'application du décret de la césarienne; arrêté N°65/MSP/DGSP/DPHL/MT du 7 avril 2006 accordant la gratuité des produits contraceptifs et préservatifs; arrêté N°079/MSP/MFE du 26 avril 2006 accordant la gratuité de la consultation prénatale et la prise en charge des soins aux enfants de 0 à 5 ans.

indépendante (CENI) les organisations de la société civile intervenant dans la transparence budgétaire et les secteurs clés du programme.

L'appui de ces parties prenantes à la mise en œuvre des réformes dans les secteurs concernés s'exprime d'abord à travers leur engagement dans des cadres transnationaux et leur participation aux cadres de concertation ou de prise de décisions, ainsi que dans l'élaboration de cadres réglementaires et stratégiques. L'ensemble des parties prenantes a été consultée et impliquée dans la préparation de ce programme, y compris la définition des indicateurs et cibles. Une analyse détaillée des parties prenantes dans le domaine de la sécurité, de la justice (les prévenus, les personnes vulnérables dont les femmes, la population), de la migration et de la santé est présentée en annexe de ce document d'action.

Les bénéficiaires finaux de l'action sont la population nigérienne en ce qu'elle est susceptible d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité des services fournis par l'État (en particulier dans le domaine de la sécurité, de la justice, de l'accueil des réfugiés, de la lutte contre la traite des personnes, de la gestion des flux migratoires, de la santé, emplois, ...). En outre, les organisations de la société civile impliquées dans les secteurs du programme, restent des partenaires privilégiés dans l'atteinte des résultats du programme (transparence budgétaire, migration, santé, justice).

1.1.3 Domaines prioritaires pour l'appui/l'analyse du problème

Au regard de l'analyse du contexte et des parties prenantes, le renforcement de l'appareil d'État sera poursuivi dans les domaines prioritaires suivants:

a) stabilité macroéconomique et budgétaire; développement du secteur privé, des processus de croissance, amélioration du climat des affaires et des investissements et de création d'emplois.

Gouvernance économique et financière - la gestion des finances publiques. Celle-ci conditionne l'efficacité de l'ensemble des politiques publiques. Elle est donc au cœur du renforcement de l'État poursuivi par l'action. Préserver la viabilité budgétaire et de la dette, tout en réduisant les écarts de développement et en répondant aux besoins en matière de dépenses de sécurité, nécessitera de renforcer davantage le cadre budgétaire et exigera le renforcement des administrations des douanes et des impôts, qui conditionne l'atteinte des objectifs budgétaires et de développement. L'amélioration de la mobilisation des recettes internes apparaît donc comme une priorité au regard de la viabilité du cadre fiscal et des initiatives⁵ internationales et communautaires, régionales et internationales. Dans cette optique, l'UE accompagnera le gouvernement dans la modernisation et l'informatisation du système de gestion des finances publiques, de la douane et des impôts (SISIC), l'internalisation des conclusions de l'évaluation TADAT, la budgétisation par programme et le renforcement du contrôle interne et externe. Un suivi rapproché des recettes internes cash et des exonérations fiscales ainsi que de la fiscalité des ressources naturelles (minières et pétrolières) occuperont une place prépondérante du programme et du dialogue sur les politiques publiques. De même, l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité des dépenses, particulièrement faible au Niger au regard des autres pays UEMOA, constitue également une priorité. En matière de réforme, l'internalisation totale des textes transposés des directives de l'UEMOA et le renforcement du système d'information financière du ministère des finances apparaissent également comme des défis prioritaires à relever à court terme et à moyen terme. En outre, dans le domaine de la lutte contre la corruption et la fraude, la Haute autorité de lutte contre la corruption et infractions assimilées (HALCIA) occupe une place centrale et un leadership informel dans le mécanisme. C'est autour de la HALCIA et de ses activités que le dialogue dans ce domaine va s'organiser et en particulier sur la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. En outre, le renforcement des institutions de contrôle interne et externe des différentes administrations impliquées dans ce programme fera aussi partie du dialogue politique.

⁵ UEMOA, CDEAO, l'Addis Tax Initiative, AAAA 2030, ODD 2030, le nouveau consensus européen pour le développement juin 2017 sur DRM, initiative EITIE.

Transparence et contrôle budgétaire: malgré la poursuite de la mise en ligne de certains documents budgétaires, la transparence et le contrôle budgétaires au Niger constituent un véritable défi pour la mise en œuvre des programmes d'appui budgétaire de l'UE. Avec le rapport 2017 du département d'évaluation des politiques et des opérations (IOB) du ministère néerlandais des Affaires étrangères (axé sur la gestion budgétaire 2016), il a été constaté une détérioration de la transparence budgétaire, comparativement aux dernières années par rapport aux dimensions relatives à l'accès du public à l'information budgétaires. À cela s'ajoute la suspension et/ou le retrait du Niger de l'initiative EITIE (gestion des industries extractives). Pour relever ce défi, la Délégation de l'Union européenne (DUE) et les autres PTF (pourvoyeurs d'appui budgétaires) entendent inclure la thématique «transparence budgétaire» dans leurs agendas du dialogue politique avec les autorités nigériennes et les organisations de la société civile (OSC); cela en plus des initiatives entreprises par les secrétariats EITIE et de l'International Budget Partnership (IBP). Dans cette optique, l'UE appuierait pour la publication de l'ensemble des documents budgétaires clés (selon les normes IOB) et le retour du Niger à l'initiative EITIE, via le dialogue politique et des assistances techniques au profit du parlement, des institutions et structures de contrôle externe.

b) maintien des fonctions vitales de l'État, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance démocratique, de la justice, la lutte contre les migrations irrégulières et les divers trafics et réseaux de trafiquants

La sécurité intérieure des citoyens demeure une problématique majeure au Niger dans le contexte d'une sous-région en proie à la violence, avec des risques de débordements. Face à la persistance de cette situation, il est prioritaire d'agir sur les capacités de l'Etat à y apporter des réponses structurelles et cohérentes par la mise en place d'une planification dédiée aux questions sécuritaires s'inscrivant dans une vision globale et à long terme, s'appuyant sur un appareil statistique fiable et un dispositif de gestion des performances. Cette planification est susceptible de garantir une meilleure gouvernance du sous-secteur à travers une affirmation du leadership national dans la coordination des intervenants nationaux et internationaux. Elle est de nature à assurer une plus grande transparence et une certaine redevabilité par la définition des objectifs poursuivis, la détermination des rôles des diverses parties prenantes, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance. D'autres réponses prioritaires porteront sur la synergie des interventions des acteurs nationaux et étrangers, le renforcement du cadre légal et des capacités de gestion administrative et financière et la mutualisation des moyens, le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources humaines et du matériel, y compris en appuyant les services d'inspection et de contrôle ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles d'intervention.

La justice. Une justice qui fonctionne et qui est accessible contribue à assoir la légitimité de l'État auprès des populations. L'action cherche à la renforcer et à lui permettre de mettre en œuvre ses stratégies de modernisation et de perfectionnement en vue de promouvoir une justice d'excellence et de performance comme déjà fait par des approches projets du 10^e FED et les derniers programmes d'appui budgétaires (SBCI et SBC II) du 10^e et 11^e FED. Les domaines prioritaires pour l'appui portent, à l'instar de la sécurité, sur la gouvernance et la gestion efficiente des ressources du ministère de la justice (renforcement des fonctions d'appui), le renforcement de la chaîne pénale, l'accès à la justice pour tous, l'inspection générale des services et le système pénitentiaire. L'appui complémentaire se focalisera sur un appui technique et institutionnel au ministère de la justice, à la réforme du système carcéral, la mise en œuvre de la politique pénale, en particulier pénitentiaire, le renforcement des acteurs juridiques et judiciaires et l'appui aux activités d'assistance juridiques et judiciaires dont le renforcement du système d'AJJ aux détenus. Un dialogue politique devait être fait en vue d'augmenter l'allocation budgétaire du secteur de la justice.

Migration irrégulière : la gouvernance de la migration démontre des avancées majeures depuis le sommet de la Valette et l'engagement accru du gouvernement nigérien au niveau national, régional et international dont via le dialogue politique et les financements en cours. Des initiatives plus concrètes complètent le processus dont: le plan de reconversion adopté le 18 mai 2017 à Agadez afin de réinsérer les personnes touchées par l'application des dispositions légales; le décret du 8 mars 2018 modifiant la loi 2012/083/PRN/MJ qui régit les modalités de fonctionnement et de

constitution de l'agence nationale de lutte contre la traite de personnes et le trafic illicite de migrants et l'ordonnance 36/2015 sur la lutte contre le trafic illicite. Au regard de l'importance des problèmes qui persistent encore, les actions du programme SRBC porteront sur la consolidation de la gouvernance dans le secteur, l'amélioration du financement, la poursuite du dialogue politique accru sur les réformes institutionnelles, le renforcement continu des capacités opérationnelles des structures de la direction migration.

Gouvernance démocratique – élections : La loi organique N°2017-64 du 14 août 2017 portant code électoral du Niger a rendu possible les réformes envisagées dans le code électoral et se traduisent entre autres par la création d'une commission électorale nationale indépendante (CENI) et permanente, l'instauration d'un fichier électoral biométrique fiable suivi de cartes d'électeurs biométriques, le financement du processus électoral (les ressources proviennent essentiellement de la dotation de l'État), etc. Ainsi, le gouvernement s'est engagé à financer la création du fichier biométrique et la feuille de route de la CENI est déjà engagée en la matière. Pour rappel, au titre du SBC 1, des indicateurs sur le financement et la transparence des élections ont été retenues pour les élections de 2016; la performance du volet transparence a été presque nulle parce que les résultats par bureaux de vote n'ont pas été publiés sur le site web de la CENI. En outre, deux assistances techniques (AT) ont été financées (une AT pour la CENI et une autre pour le Conseil supérieur de la communication pendant les élections 2016 au Niger). Pour les élections 2021, les actions porteront essentiellement sur le financement des élections et l'opérationnalisation du fichier biométrique.

c) accès à des services de santé de qualité en particulier pour les filles, les femmes et les enfants et contribuer à la réduction de l'iniquité et des inégalités.

La santé et démographie. L'offre de services de base de qualité, en particulier dans le secteur de la santé qui fait face à une demande sociale grandissante compte tenu de la croissance démographique soutenue, représente un facteur essentiel pour les objectifs de renforcement de la légitimité de l'État et de la cohésion sociale que l'action poursuit. En particulier, le domaine prioritaire de l'appui porte sur l'accès financier des populations vulnérables à des services de santé de qualité, par la consolidation des acquis de la politique de gratuité des soins, d'approvisionnement des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE) dans les centres de santé au profit des enfants et la planification familiale (PF). Concernant les effets de la gratuité des soins, au regard de la faiblesse du système de remboursement et du retard dans la validation des factures par le ministère de la santé (structures déconcentrées et centrales), il faudrait des mesures de contrôle interne et d'accompagnement. Par ailleurs, la feuille de route pour la couverture sanitaire universelle serait validée en collaboration avec l'OMS et les autres PTF du secteur. Le suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route figurerait parmi les points de l'agenda du dialogue politique.

L'appui complémentaire visera également à promouvoir le développement des capacités des principales parties prenantes gouvernementales dans les domaines prioritaires identifiés. Le cas échéant, la coopération technique pourra être appelée à remplir d'autres rôles, comme la fourniture de conseils, l'appui à la mise en œuvre et la facilitation ou la préparation de la coopération européenne. Il s'agira prioritairement de renforcer les capacités au niveau organisationnel et individuel dans le domaine de la gouvernance, du pilotage et de la gestion des ressources des départements ministériels et institutions identifiés (*voir section 4.2.2 du présent document*).

1.2. Autres domaines d'évaluation

1.2.1 Valeurs fondamentales

Le Niger vient de dépasser un processus électoral particulièrement complexe qui, bien que considéré crédible et conforme aux normes internationales, a mis à l'épreuve un système encore fragile affecté par une augmentation des tensions politiques et la menace sécuritaire. Le Niger a signé et ratifié les principales conventions internationales relatives aux droits humains et leurs protocoles. Ces avancées se sont traduites par l'adoption de plusieurs lois ainsi que des réformes institutionnelles. Cependant, des difficultés persistent dans des domaines importants comme les

droits des femmes et des groupes vulnérables, ainsi que les droits dits de troisième génération. Ces difficultés sont liées à l'insuffisance des ressources financières pour assurer la promotion de ces droits et leur mise en œuvre, mais également à l'existence de pesanteurs socioculturelles et à la persistance d'un pluralisme juridique qui fait obstacle à la mise en place d'un ordre juridique effectif. Les recommandations formulées par les organes chargés des traités font l'objet de suivi dans le cadre d'un comité interministériel. Celles issues du premier cycle de l'examen périodique universel (EPU) ont donné lieu à l'établissement d'un plan de mise en œuvre sur trois années. Le Niger a passé nouvellement son EPU en janvier 2016, où le pays a confirmé les engagements pris lors de la dernière session, en particulier en se dotant des outils juridiques requis.

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont consacrés par la Constitution et sont censés gouverner les pratiques en matière de fourniture de services dans tous les domaines. L'accès aux services y compris ceux de la sécurité, de la migration et de la justice est ouvert à tous sans discrimination. Toutefois, son effectivité est limitée par la persistance des barrières multiformes lesquelles peuvent être liées à l'enclavement géographique, l'analphabétisme, la non-disponibilité de l'information et des services, etc. Ces barrières font obstacle à l'effectivité des droits des personnes les plus démunies notamment les femmes et les enfants. Il est important de continuer le dialogue visant à la levée des réserves sur l'adoption de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), pour encourager le pays sur la voie de décisions fortes concernant les droits de la femme, la santé reproductive, les droits des jeunes filles (scolarisation, interdiction des mariages d'enfants), l'application de la criminalisation de l'esclavage. La loi a aménagé des recours administratifs et judiciaires qui sont certes fonctionnels, mais dont la mise en œuvre subit parfois les contingences du moment. L'état d'urgence, déclaré (et renouvelé déjà à plusieurs reprises) dans la région de Diffa et de Tillabéri, perturbe le fonctionnement des institutions de l'État et impose une vigilance rapprochée en matière de droits humains.

1.2.2 Politique macroéconomique

Dans l'ensemble, les résultats macroéconomiques du Niger ont été qualifiés par le FMI comme étant «forts» en 2017, et ceci malgré des chocs sécuritaires rencontrés, le faible cours de l'uranium, et une campagne agricole moins bonne que prévue. Comme en 2016, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel en 2017 est estimée à 4,9 %. L'inflation, estimée à 2,4 % en 2017, était en hausse ces derniers mois due à plusieurs facteurs temporaires, mais elle devrait se stabiliser en fin 2018 à 2 – 2,5 % grâce notamment à la vente de céréales à prix modéré dans le cadre du plan de soutien aux populations vulnérables (i3N). Les perspectives économiques à moyen terme restent positives, la croissance s'est accélérée en cette année 2018 et devrait atteindre 5,2 % puis 5,75 % dans les prochaines années et plus encore lorsque l'oléoduc pour acheminer le pétrole vers le Tchad puis le Cameroun sera construit et opérationnel en 2020 au plus tôt. Les efforts de réforme et l'absorption de l'aide extérieure (PDES II - table ronde de Paris) portant leurs fruits vont également soutenir cette croissance. La fragilité de la situation sécuritaire dans le pays et la région, l'évolution de prix mondiaux des produits de base, les possibles retards dans la construction de l'oléoduc et les conditions climatiques, (sécheresse ou inondations), restent des risques significatifs pour ces perspectives.

La plus récente analyse de la viabilité de la dette (AVD) préparée par le FMI en décembre 2016 qualifie le risque de surendettement externe du pays comme modéré (au même niveau que dans l'analyse précédente), malgré la croissance du stock de dettes. D'après les projections, le ratio de la dette publique au PIB devait passer de 37 % du PIB à la fin de 2016 à environ 41 % en 2017 pour se maintenir autour de ce pourcentage jusqu'en 2026, en restant inférieur aux seuils nominaux. Les chiffres publiés en 2018 par le FMI montrent un ratio de 45,1 % à la fin de 2016, suivi d'une probable stabilisation autour de 46 % en 2017 et 2018. La viabilité de la dette à moyen terme dépendra de la situation sécuritaire, du prix du pétrole et de l'uranium susceptibles de ralentir l'achèvement des nouveaux projets dans ces secteurs et d'un rééquilibrage majeur des finances publiques. À cet égard, il faut relever que les recettes budgétaires n'ont pas atteint les prévisions, reflétant ainsi les faiblesses dans l'administration fiscale et douanière, les difficultés enregistrées dans les secteurs des mines, du pétrole et des télécommunications et du recul des flux commerciaux avec le Nigeria. En conséquence, les dépenses ont été maintenues en-dessous des montants

budgetisés tout en protégeant (au maximum possible) les dépenses prioritaires. Ainsi, le solde de base (hors dons) se situe à -12,5 % du PIB en 2017 contre -12,1 % en 2016, tandis que le solde global (dons compris) est ressorti à -5,2 % en 2017 et 6,1 % en 2016. En 2018 et 2019 le solde global (dons compris) se situerait respectivement à -6,4 % et -5,6 % pour atteindre -3,0 % en 2020 (en ligne avec le critère de convergence UEMOA d'un déficit en dessous de 3 %).

Au niveau de la balance des paiements extérieurs, le solde des transactions courantes continue de se détériorer légèrement et révèle la vulnérabilité du Niger face aux chocs externes. Ce solde courant (dons compris) se situe à -17,4 % en fin 2017 contre -17,0 % en 2016. Ce solde courant (hors dons), serait de -21,3 % en 2017 et -21,5 % en 2016 (*source: note de cadrage macro-économique et budgétaire, DGORF/MF avril 2018*). En 2018 et 2019, le solde de transactions courantes (dons compris) serait respectivement de -18,3 % et 17,8 %. Les investissements directs étrangers (IDE) connaîtraient une progression de 18,9 % en 2018 et 4,3 % en 2019 contre 12,9 % en 2017. Globalement, le solde des échanges extérieurs serait nulle en 2017, déficitaire en 2018 et 2019 (-1,6 % du PIB et -0,6 %).

Le programme « facilité étendue de crédit » (FEC) pour la période 2017-2020 a été approuvé en janvier 2017. Deux missions de revue du programme par les services du FMI ont eu lieu en décembre 2017 et avril 2018. Les conclusions de la dernière mission de revue, qui s'est déroulée du 28 mars au 10 avril 2018, ont relevé que la stabilité macroéconomique, en dépit des chocs exogènes cités ci-haut, est sous contrôle. La mission du FMI se réjouit également de la bonne performance des recettes budgétaires au premier trimestre de 2018 marquant cependant un retournement de tendance, les recettes budgétaires attendues pour l'ensemble de l'année étant à portée de main.

1.2.3 Gestion des finances publiques

1.2.3.1 Caractéristiques générales

L'espace fiscal du Niger est constitué essentiellement des ressources budgétaires internes, de l'aide publique au développement (aide projet et appui budgétaire) et des obligations des bons et titres du trésor. Le financement extérieur représente en moyenne 40 % du budget dont 5 % pour les appuis budgétaires. On note également que la gestion des arriérés de paiements qui a soulevé souvent des préoccupations majeures entre les autorités nigériennes et les PTF, s'est améliorée de manière substantielle (la réduction des arriérés de paiement à fin décembre 2017 était de 43 400 000 000 FCFA). Il ressort du dernier rapport PEFA, quatre indicateurs sont notés B, six indicateurs obtiennent la note C et les vingt-et-un autres indicateurs portent la mention D. Les indicateurs notés B sont relatifs à la gestion de la dette (PI-13), au processus de préparation du budget (PI-17), l'examen des budgets par le pouvoir législatif (PI-18), la gestion des marchés publics (PI-24). Sur l'ensemble des indicateurs (28 au total), un seul a reçu la note A et sept notes C; les vingt autres ont la note D. Sur la base de ce diagnostic du PEFA, le plan de réformes de la gestion des finances publiques (GFP) 2017-2020 a été formulé et adopté. Il est en lien avec le plan de développement économique et social (PDES) adopté par le gouvernement et le document d'orientation économique (DOE) convenu avec les institutions de Bretton Woods. Ce plan, adopté en février 2017, comporte les axes prioritaires suivants: (i) mise en œuvre et internalisation effective du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA; (ii) amélioration de la mobilisation et du contrôle des ressources internes et externes; (iii) maîtrise et rationalisation de la gestion des dépenses publiques; (iv) amélioration de la transparence des finances publiques; (v) amélioration de la budgétisation axée sur les politiques publiques; (vi) renforcement des contrôles a posteriori. Sur le plan opérationnel, un plan d'activités annuel pour l'année 2018 a été élaboré et adopté, après le bilan du programme d'action annuel (PAA) 2017, avec l'implication de l'ensemble des acteurs et parties prenantes. En outre, les principaux défis sont, entre autres, l'amélioration de la crédibilité budgétaire, l'accélération de la déconcentration budgétaire et de l'ordonnancement vers les ministères sectoriels ainsi que la mise à jour de l'application informatique de la gestion budgétaire et comptable afin de prendre en compte les impacts des textes issus des directives UEMOA (*pour plus d'amples détails, voir le rapport PFM en annexe du présent document*).

1.2.3.2- Aspects sectoriels de la gestion budgétaire et financière

L'analyse des secteurs couverts par les programmes d'appui budgétaire du FED et du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne (EUTF), appelle les commentaires suivants:

Dans le domaine de la **sécurité et de la défense nationale**, les dépenses totales réalisées, toutes administrations et institutions confondues (ministères et présidence de la république) s'élèvent à 196,2 milliards en 2017 (situation au 31 décembre 2017 et provisoire) contre 214,9 milliards de FCFA en 2016 et 221,57 milliards de FCFA en 2015. Ces dépenses représentent 16,3 % des dépenses publiques totales (hors dette) en 2017 contre 17,6 % en 2016 et 14,8 % en 2015. En outre, les réalisations des ministères chargé de la défense nationale et de l'intérieur ont atteint 182,77 milliards FCFA en fin décembre 2017 contre 181,73 milliards de FCFA en 2016 et 198,3 milliards de FCFA 2015, avec des taux moyens de consommation des crédits de 78,4 % pour la défense nationale et 96,4 % pour le ministère de l'intérieure et plus importants que celui du budget national (71,4 %). Les dépenses publiques réalisées par ces deux ministères (défense nationale et intérieur) représentent 15,2 % des dépenses totales du budget de l'État (hors dette) en 2017 contre une prévision de 12,8 % d'une part, et d'autre part 14,8 % en 2016 et 13,3 % en 2015. Hormis l'importance des fonds extérieurs au niveau du ministère de l'intérieur (notamment le programme d'appui à la mise en place des entités décentralisées - Dosso PH2), le poids des dépenses publiques de ces deux ministères serait au même niveau que prévu (12,8 %). L'ensemble des dépenses d'investissements publics du ministère de la défense nationale est effectué sur ressources propres; les dépenses réalisées au titre de ce ministère s'établissent à 9,5 % des dépenses totales de l'État (hors dette), même taux qu'en 2016. Les dépenses d'investissement du ministère de la défense nationale s'établissent à 52,64 milliards FCFA en 2017 contre 64,3 milliards de FCFA en 2016; soit en moyenne 46 % des dépenses totales dudit ministère en 2017 et 55 % en 2016.

Pour l'année 2018, les prévisions budgétaires des ministères en charge de la défense et de la sécurité (ministère de l'intérieur et ministère de la défense) sont estimées à 226,5 milliards FCFA contre 182,7 milliards FCFA réalisé en 2017, soit une hausse 24 % par rapport aux réalisations 2017 et +4,5 % comparativement aux prévisions budgétaires 2017. L'importance des ressources budgétaires se justifie entre autres par l'environnement sécuritaire et la guerre contre Boko Haram. En effet, les dépenses de ces deux départements ministériels s'occupant de la sécurité et défense s'établiront à 13,6 % des dépenses totales hors dette en 2018. Les dotations budgétaires du ministère de la défense nationale sont de 127,5 milliards FCFA contre 145,7 milliards FCFA en 2017, soit une baisse de 12,7 % tandis que celles du ministère de l'intérieur sont ressorties à 99 milliards FCFA contre 71,2 milliards de FCFA en 2017 (soit variation de +39%). L'importance des ressources budgétaires 2018 du ministère de l'intérieur est imputable aux prévisions des subventions (6 milliards) et des investissements (44 milliards dont 15 milliards pour le fichier biométrique et 10,46 milliards pour le projet développement durable et de prévention de la lutte contre l'immigration irrégulière). Parmi les principales lignes budgétaires du ministère de la défense nationale figurent la réhabilitation de la piste d'atterrissage de Dirkou (7 milliards FCFA, une mesure du programme EUTF pour la TV 2018), l'acquisition des matériels et équipements divers (7 milliards FCFA), acquisition de véhicules d'avant blindés (VAB) et d'une gamme modulaire de véhicules blindés (BASTION) (6 milliards FCFA), acquisition d'hélicoptères (4 milliards FCFA),

Pour ce qui concerne le **secteur de la justice**, les dépenses publiques réalisées s'établissent à 9,48 milliards de FCFA en 2017 contre 11,7 milliards FCFA en 2016 et 9,42 milliards de FCFA en 2015. L'évolution des dépenses publiques du ministère de la justice montre que le financement du secteur reste tributaire de l'aide extérieure (par exemple fin des financements de l'UE notamment le PAJED, représentant 27% du financement du secteur en 2016). Rapportées à l'exécution budgétaire totale de l'État, ces dépenses représentent 0,8 % des dépenses totales hors dette en 2017 contre 0,63 % dans les prévisions de la loi des finances 2017 et 0,9 % en 2016. Le développement du secteur «justice» via les investissements publics est tiré par le financement extérieur selon les années budgétaires. Les dépenses d'investissement de 1,16 milliards FCFA réalisées en 2017 sont dues aux orientations des conditions spécifiques du programme d'appui budgétaire AJUSEN au profit des infrastructures du secteur.

Dans le **domaine de la santé**, les dépenses publiques totales représentent 6,4 % des dépenses totales (hors dette) en 2017 et 5,4 % en 2016. Ce ratio reste encore en deçà des initiatives internationales (Abuja 2001, 15 % budget total à la santé). Le financement du secteur de la santé est également assuré par l'État, les PTF et le secteur privé. La contribution des PTF est essentiellement axée sur les investissements publics; elle représente 90 % des dépenses réalisées en 2017 et 78 % en 2016 en 2016. Au total, les dépenses publiques réalisées en 2017 sont de 77,28 milliards de FCFA contre 60.82 milliards FCFA en 2016 et 93.36 milliards en 2015; ces réalisations enregistrent un accroissement de 27 % par rapport à la gestion 2016 en lien avec un dédoublement des décaissements extérieurs des projets/programmes. La ligne de la gratuité des soins médicaux est réalisée à hauteur de 7 milliards de FCFA accusant un taux de consommation de 34,2 % par rapport aux inscriptions totales (taux très faible par rapport à la demande sociale et à l'objectif politique); elle représentait 1,3 % des dépenses totales réalisées en 2017 au titre des subventions/transferts du budget de l'État (et 10 % des dépenses de subventions du ministère de la santé publique (MSP)). Le suivi de la gratuité des soins occupe une place prépondérante dans la gestion budgétaire du Niger. Au titre des prévisions 2018, les dotations budgétaires totales du ministère de la santé publique s'élèvent à 109,14 milliards contre 103,2 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 5,7 %. Cette hausse des prévisions est imputable à l'importance des subventions/transferts courants ayant enregistré +14 %. La ligne budgétaire à la gratuité des soins de santé est de 8 milliards FCFA, soit 22 % des subventions et transferts du secteur santé (comme en 2017).

1.2.4 Transparence et vue d'ensemble du budget

La diffusion de l'information budgétaire et l'accès du citoyen aux documents budgétaires se sont poursuivis en 2017 et 2018. Les documents budgétaires (lois des finances, exposés de motifs des lois des finances, les lois de règlements ainsi que les rapports périodiques d'exécution budgétaire sont désormais régulièrement publiés sur le site web de l'Institut national de la statistique (www.stat-niger.org), du ministère des finances (www.finances.gouv.ne), et de la direction générale des impôts (DGI) (<http://www.impots.gouv.ne>). Le délai de mise en ligne des documents budgétaires a été réduit au cours des dernières années 2016 et 2017. Par ailleurs, un effort important a été observé dans le rattrapage des retards dans la production et l'adoption des comptes de gestion et des lois de règlement, avec la transmission de la loi de règlement de l'exercice 2016 et des comptes de gestion 2016 à l'Assemblée nationale. Au total, la Délégation de l'UE considère que le «point d'entrée» de la condition relative à la transparence budgétaire est atteint parce que les documents des lois des finances et les rapports d'exécution du budget 2017 et 2018 ont été publiés dans le journal officiel et sur le site web du ministère des finances (pour de *plus d'amples détails, voir le rapport PFM en annexe du présent document*).

2. RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Vulnérabilité aux épisodes climatiques et aux variations des prix internationaux des produits miniers et alimentaires.	Elevé. La vulnérabilité aux chocs extérieurs constitue la principale faiblesse de l'économie nigérienne.	Appui au dispositif national de gestion et prévention des crises alimentaires afin de réduire la vulnérabilité des populations et d'assurer un financement plus stable de la réponse aux crises.
Croissance démographique galopante.	Elevé, risquant d'anéantir tous les efforts en vue du développement socio-économique du pays.	Politiques de planification familiale, promues également par le dialogue politique.
Faible capacité institutionnelle pour la mise en œuvre des politiques publiques et des réformes.	Elevé. L'absence de planification stratégique à moyen terme, ainsi que certaines faiblesses dans la gestion budgétaire nuisent à l'efficacité et à l'efficacité des dépenses du secteur sécurité. En ce qui concerne la justice, les outils de planification, de cadrage budgétaire et de suivi sont insuffisants.	L'existence d'une planification sur le long terme dans le secteur sécurité permettra d'anticiper les réponses, de mutualiser les moyens et de réaliser des économies substantielles. Le ministère de la justice devra aussi renforcer ses capacités institutionnelles pour pouvoir assurer dans de bonnes conditions le pilotage des réformes.
Déstabilisation politique et sociale consécutive à une éventuelle violence électorale.	Moyen, mais susceptible d'une dégradation rapide compte tenu du climat de crispation politique qui prévaut dans le pays et des difficultés qu'ont les structures institutionnelles à s'affranchir des positions partisans.	Amélioration de la qualité du dialogue entre la classe politique à travers les mécanismes existants notamment le CNDP (Conseil national du dialogue politique). Renforcement des capacités de la CENI (commission électorale nationale indépendante).
Aggravation de l'insécurité en lien avec la situation dans la sous-région	Elevé, malgré les mesures adoptées au niveau national, et de la dynamique de gestion de l'insécurité dans un cadre régional	Maintien des mesures sécuritaires et de la concertation au niveau régional (mise en place de la Force Multinationale Mixte)
Le niveau de recettes internes ne correspond pas aux prévisions budgétaires.	Elevé. La mobilisation des recettes domestiques reste modeste, malgré une certaine maîtrise des exonérations. En conséquence, les hypothèses de financement de la politique de développement, qui reposent sur une progression sensible du taux de pression fiscale peuvent se révéler surestimées.	L'amélioration du taux de pression fiscale, passant de 18,4 % du PIB en 2015 à 18,6 % en 2016 traduit une augmentation des recettes fiscales qui résulte des mesures de renforcement de l'administration fiscale et douanière.
Faibles dans le système de gestion du secteur public susceptibles d'être exploitées à des fins de corruption, y compris dans les secteurs ciblés par ce programme.	Elevé. Le gouvernement a entrepris une série de réformes afin de combler le problème de la corruption mais qui tardent à donner des résultats.	Soutien politique et technique aux initiatives du gouvernement dans la lutte contre la corruption et à la mise en place de systèmes de suivi des recommandations de la Cour de comptes et d'autres instances de contrôle.

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
HYPOTHESES		
<ul style="list-style-type: none"> – stabilité politique et institutionnelle qui pourrait être compromise en cas de non-intervention; – continuité des lignes politiques stratégiques dans les secteurs concernés après les élections; – volonté d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures et extérieures et la qualité de la dépense. 		

3. ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1. Enseignements tirés

La mise en œuvre du nouveau programme SRBC s'appuie, d'une manière générale, sur les enseignements tirés des conventions précédentes d'appui budgétaire général et sectoriel, à savoir : la nécessité d'établir un lien de confiance pour un dialogue ouvert et sincère sur les politiques publiques, la puissance limitée de l'appui budgétaire en tant que levier s'il n'y a pas une appropriation adéquate de la part des autorités⁶, la pertinence des indicateurs et la disponibilité de sources de vérification fiables comme pièce maitresse pour bâtir un dialogue constructif.

D'une manière plus spécifique, **en matière de GFP**, les réformes ont progressé de manière satisfaisante ces dernières années notamment au niveau de l'internalisation des directives UEMOA (loi des finances 2018 sous format programme, disponibilité des documents de programmation pluriannuel des dépenses (DPPD) et des programmes d'appui aux politiques (PAP) sectoriels), l'implémentation du compte unique du Trésor et l'amélioration de la reddition des comptes et du contrôle externe fait par la Cour des comptes. En outre, la mobilisation des ressources intérieures s'est accrue malgré les chocs cités ci-haut. L'action s'appuie essentiellement sur les rapports de suivi du plan de réformes de gestion des finances publiques 2017-2020 (et les conclusions des différentes évaluations PFM et Disaster Risk Management (DRM)), sur les analyses périodiques du FMI relatives à la problématique fiscale et à l'efficacité des dépenses publiques au Niger, ainsi que sur les évaluations réalisées par la Banque mondiale et le dialogue politique via les instances de suivi des réformes de gestion des finances publiques. Un accent particulier sera également mis sur la consolidation et la poursuite des réformes relatives aux DRM et la redynamisation de ces volets de la transparence budgétaire

Dans le domaine **amélioration du climat des affaires**, les actions du SRBC se focaliseront sur les aspects relatifs à la création de l'entreprise, l'obtention des prêts et le règlement de l'insolvabilité, ainsi que la protection des investisseurs minoritaires. En outre, l'action intervient en synergie avec le plan d'investissement extérieur (PIE) de l'UE⁷ qui encouragera l'investissement dans les pays partenaires d'Afrique et du voisinage de l'Union et promouvra une croissance inclusive, la création d'emplois et le développement durable et s'attaquera ainsi à certaines des causes profondes de la migration irrégulière. À terme, la DUE va mener des actions de dialogues structurés avec les entreprises, des dialogues politiques et sur les politiques avec le gouvernement ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie du Niger. Enfin, l'amélioration du climat des affaires serait utilisée comme un levier important pour la création de l'emploi dans le secteur formel et source de réduction de la fragilité du pays.

Dans le **domaine de la sécurité**, l'action capitalise sur plusieurs travaux d'analyse notamment les analyses et recommandations de la revue des dépenses publiques du secteur de la sécurité au Niger (2017)⁸ qui mettent en relief les priorités de réforme et de renforcement des capacités (le renforcement de la planification et de la priorisation, de la transparence budgétaire, du contrôle

⁶ Synthesis of Budget Support Evaluations, Novembre 2014.

⁷ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement: Renforcer les investissements européens pour l'emploi et la croissance: vers une deuxième phase du Fonds européen pour les investissements stratégiques et un nouveau plan d'investissement extérieur européen. COM(2016) 581 final du 14.9.2016.

⁸ AECOM; *Revue des dépenses publiques du secteur de la sécurité au Niger 2014-2016, Rapport final*; Novembre 2017.

interne, ainsi que des capacités de gestion administrative et financière), celle des programmes de sécurité des frontières (*U.S. Department of State*) et des acquis du PAJED II (programme d'appui à la justice et à l'état de droit, volet sécurité). Elle consoliderait également les résultats du programme EUTF du fonds fiduciaire d'urgence (FFU) pour l'Afrique (fenêtre Sahel et Lac Tchad). Par ailleurs, le présent document capitalise également sur la revue stratégique de la mission EUCAP Sahel Niger⁹, les résultats de l'instrument de stabilité (IdS), de l'IcSP (instrument contribuant à la stabilité et à la paix) et de la HACP (préventions des conflits et relèvements). Un soin particulier a par ailleurs été apporté à la coordination et mutualisation des activités mises en œuvre par EUCAP et les projets financés par le FFU pour l'Afrique.

Dans le **domaine de la justice**, l'action envisagée a été conçue sur la base, notamment, de l'évaluation finale du PAJED II et de l'état de mise en œuvre des SBC I et II, qui conclut à la pertinence du programme, car en parfaite adéquation avec les orientations de la politique sectorielle de la justice. En ce qui concerne la SBC II, on note une avancée dans le traitement de la chaîne pénale (au moins dix juridictions ont tenu leur assemblées générales), au niveau de l'inspection des services (plus de dix juridictions et plus de dix établissements pénitentiaires ont été inspectés) et de l'assistance judiciaire (770 personnes bénéficiaires en 2017).

Dans le **domaine de la migration**, les résultats et expériences enregistrés dans la mise en œuvre du programme EUTF «migrations, sécurité et justice» et le projet d'appui à l'état-civil (approche projet 11^e FED) seront consolidés. Il en est de même pour les différents résultats et réalisations importants du portefeuille de projets du trust fund (exécuté par l'Agence française de développement (AFD), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Luxembourg, Unicef et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ...). L'action s'inscrira dans le plan d'action conjoint résultant du sommet de La Valette.

Dans le **domaine de la santé**, l'action consolidera les acquis de l'appui budgétaire général précédent dans le financement de l'accès des couches les plus vulnérables aux services de santé, notamment à travers l'appui à la mise en œuvre de la politique d'exemption pour les soins préventifs et curatifs des enfants de moins de 5 ans et pour certaines prestations en ce qui concerne les femmes (planification familiale, consultation prénatale, césarienne, prise en charge du cancer gynécologique), dite «politique de gratuité des soins». Concernant la composante planification familiale (PF) de la politique de gratuité des soins, il conviendrait d'approfondir les analyses existantes sur des questions liées aux disparités régionales et/ou de milieu sociologique dans l'accès à ces prestations, sur les liens entre PF et éducation, sur la stimulation de la demande et sur l'impact de la gratuité des soins sur les progrès du taux d'utilisation de la contraception moderne.

En ce qui concerne le **domaine des élections**, l'action capitulerait les résultats et expériences du programme SBC I pour ce qui concerne les élections 2016 notamment, le financement des élections, la transparence et les assistances techniques à la CENI, au conseil supérieur de la communication (CSC) et au projet Studio Kalangou. Bien que l'échéance électorale soit fixée à l'horizon fin 2020, l'expérience passée devrait nous inciter à prendre les devants et anticiper les actions à prendre à notre niveau, en reconduisant par exemple celles qui se sont révélées efficaces.

L'appui complémentaire cherche à répondre aux besoins identifiés et à s'adapter au contexte dans un souci d'harmonisation. Il sera programmé et mis en œuvre dans une logique de consolidation des assistances techniques des programmes en cours et/ou précédents d'une part, et renforcement additionnel des capacités et des compétences des départements sectoriels concernés par le programme SRBC d'autre part.

3.2. Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

En **matière de GFP et de statistiques sectorielles**, l'action complète et prolonge les travaux d'internalisation des directives communautaires de l'UEMOA, le renforcement de la transparence et le contrôle budgétaires, le système d'informations financières et budgétaires d'une part, et les résultats des subventions précédentes à l'Institution nationale de la statistique (INS). À cela s'ajoute

⁹ EEAS(2018)336.

les interventions en appui à la réforme de la GFP soutenu par les PTF, en particulier Banque mondiale, la France et le FMI. Elle consolide également les résultats des contrats d'assistance technique en cours dans le domaine de suivi/évaluation des réformes, l'impact informatique des directives UEMOA. La mise en place du compte unique du trésor (CUT), financé par l'UE sur le SBC 2 en collaboration avec le département des finances publiques du FMI, demeure une réforme importante dans la gestion de trésorerie et de la comptabilité publique du Niger. Les actions de modernisation des régies fiscales (DGI et direction générale des douanes (DGD)) et le renforcement de leurs systèmes informatiques et d'informations occupent une attention particulière de la coopération internationale (International Development Association (IDA), FMI, Banque africaine de développement (BAD), AFD, Organisation mondiale des douanes (OMD), Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ...). En outre, l'opérationnalisation du cadre de concertation État/PTF pour les programmes d'appui budgétaire, dont l'arrangement est signé en avril 2018, constitue une réelle opportunité.

Dans le **domaine de la sécurité**, l'action prolongera, au travers des réformes promues et de l'appui complémentaire, les actions du PAJED II (terminé en 2016) relatives à l'appui aux forces de sécurité pour la lutte contre la grande criminalité et les trafics illicites, ainsi que les mesures des programmes d'appui budgétaire en cours (SBC II / FED) et appui à la justice et à la sécurité au Niger (AJUSEN/FFU).

L'harmonisation de l'aide sera par ailleurs recherchée en inscrivant le programme dans le cadre de la coordination existante dans le domaine de la sécurité et en impliquant systématiquement la mission EUCAP Sahel Niger (secrétariat de la coordination internationale en matière de sécurité au Niger) dans la définition et la mise en œuvre de l'appui complémentaire (sécurité et migration). L'action apparaît par ailleurs complémentaire de l'appui de l'UE et des Nations unies à la SDS, au travers du projet d'appui au développement local dans les régions du nord du Niger mis en œuvre par le secrétariat exécutif de la SDS, qui apporte un traitement socio-économique de la sécurité, complémentaire des réformes soutenues par l'appui dans le secteur de la sécurité intérieure et de l'appui aux forces de sécurité (FDS). Cette complémentarité s'exerce également avec le programme de réponse intérimaire (PRI) de l'instrument contribuant à la stabilité et à la Paix (IcSP). L'action est enfin complémentaire des efforts faits au niveau régional, et notamment l'appui à la stratégie de développement et de sécurité du G5 Sahel qui vise à renforcer la politique et la coopération sécuritaires au niveau régional en complétant les efforts des États membres. Elle reste par ailleurs complémentaire aux interventions des partenaires bilatéraux notamment USA, Italie, Espagne et France (fourniture d'équipement et de formation divers).

Dans le domaine de la **justice**, l'action capitalisera sur les acquis du PAJED II, ainsi que le volet justice de l'appui complémentaire AJUSEN (FFU) en cours d'exécution par l'AFD, et prolongera leur action, au travers des réformes promues par l'appui budgétaire et de la coopération technique prévue dans l'appui complémentaire, dans les domaines de l'accès au droit et à la justice, du fonctionnement de la chaîne pénale et du développement des capacités de l'administration centrale. L'action prévue sur la chaîne pénale apparaît par ailleurs complémentaire de l'action menée par les USA et la France dans le domaine pénal en matière de traitement des dossiers liés au terrorisme. La politique d'amélioration de l'accès au droit et à la justice promue au travers des activités de l'ANAJJ continuera à bénéficier notamment des appuis du PNUD.

En **matière de migration**, l'action s'inscrit toujours dans une complémentarité et une synergie avec le plan d'action conjoint de La Valette. L'action est également en synergie avec le projet d'appui à la réforme de l'état-civil (PAREC) en cours d'exécution qui, en soutenant la délivrance des actes d'état civil, contribuera à améliorer les contrôles de sécurité et des flux migratoires. Au niveau régional, financés par l'Union européenne, le projet MIEUX appuie largement l'engagement du gouvernement dans la gestion du flux migratoire et le projet «The Global Action to Prevent and Address Trafficking in Persons and the Smuggling of Migrants» (Glo.ACT) apporte une pierre supplémentaire à l'édifice établi en garantissant une plus grande protection contre la traite de personnes et le trafic illicite des migrants, tout en privilégiant les migrants les plus vulnérables. Des synergies sont aussi certaines dans les **secteurs justice, sécurité et migration** avec les initiatives

qui sont financées par le Fonds fiduciaire d'urgence institué lors du sommet de La Valette d'une part et du programme d'appui budgétaire SBC II en cours qui vise dans sa composante d'appui budgétaire à appuyer le déploiement des administrations régaliennes, particulièrement en zone sahélo-saharienne, et à renforcer les moyens législatifs, humains, matériels et techniques de l'État pour lutter contre la criminalité organisée, les trafics illicites et la traite des êtres humains. La composante d'appui complémentaire du programme EUTF est mise en œuvre par le biais du projet «appui à la justice et à la sécurité au Niger» exécuté par l'AFD (avec un focus sur la présence de l'administration de la justice dans les zones plus exposées aux activités criminelles, appui aux services de douanes, de police et gendarmerie).

Dans le **domaine de la santé**, l'action consolidera les acquis des programmes précédents d'appui budgétaire général (SBC I et SBC II) dans la mise en œuvre de la politique de «gratuité des soins» pour les femmes (certaines prestations) et les enfants en bas âge, la planification familiale et l'approvisionnement des centres de santé en médicaments et aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE). Les cadres de coordination des PTF de référence sont ceux de la santé et celui sur les questions de population et développement. Le partenariat dans le secteur de la santé est régi par un COMPACT pays; la coordination des bailleurs de fonds se fait au travers le cadre de concertation présidé par l'UNICEF en tant que chef de file. L'ensemble des actions seront planifiées et exécutées en synergie avec certaines composantes du CRS Education et CRS SANAD (notamment la nutrition, l'assainissement et la qualité de l'eau potable).

Au niveau du **processus démocratique et électoral**, les activités du programme SRBC s'inscriront en synergie et complémentarité avec les interventions des autres PTF que sont la France, le PNUD et la Suisse; ces trois PTF seraient favorables à la création et à la mise en place d'un fonds commun.

3.3. Questions transversales

La prévention/gestion des conflits: le Niger est caractérisé par une multiplicité des facteurs de risques de conflits qui compromettent ses efforts de développement. Leur récurrence et leur impact sur la paix et la sécurité ont été mis en évidence par l'analyse des facteurs des conflits réalisée par les Nations unies en 2014. Les divers mécanismes mis en place pour les prendre en charge se caractérisent par l'absence d'interaction entre eux faute d'un cadre approprié assurant une convergence des actions. La définition d'une approche globale de la sécurité est susceptible d'inverser cette tendance en intégrant nécessairement la prévention des conflits. Par ailleurs, les actions de promotion de l'assistance juridique et judiciaire garantiront la prévention des conflits et une meilleure gestion par la fourniture de l'information juridique et en encourageant leur résolution par des moyens pacifiques.

Le genre: en dépit de la ratification par le Niger des conventions internationales qui prônent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, de la mise en place d'une politique nationale genre, ainsi que de l'existence de dispositions constitutionnelles qui vont dans le sens de cette égalité des chances, l'analyse des rapports de genre fait état de disparités significatives en faveur des hommes, comme le montre l'indice d'égalité de genre qui classe le pays à la 154^e place en 2014. Malgré ces résolutions, il existe des sujets récurrents fragilisant les relations de genre et défavorables aux femmes et aux filles notamment en ce qui concerne le mariage précoce des enfants touchant spécifiquement les filles et l'éducation des enfants pénalisant principalement les jeunes filles qui sortent prématurément du cycle d'enseignement primaire et secondaire. L'accès par les femmes à l'information juridique et à l'assistance judiciaire en cas de procès permettra à celles-ci de rendre effectifs leurs droits, ce qui est susceptible d'avoir un impact positif sur tous les autres domaines. D'autre part, des politiques visant l'amélioration de l'accès des femmes, en particulier les plus vulnérables, aux services de santé (dont celles liées à la planification familiale), pourront rapprocher davantage les citoyens à l'État et ainsi contribuer à la cohésion sociale du pays, et contribuer à relever le défi de la maîtrise démographique. Le Niger a également adopté en novembre 2017 une stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG 2017-2021) et un décret sur l'extension de la scolarisation des jeunes filles (décret N°2017-935/PRN/MEPAPLN/EC/MES du 5 décembre 2017) portant sur la protection, le soutien et

l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité. On peut se féliciter de certaines avancées comme l'existence d'un cadre juridique et institutionnel favorable au genre et le rattachement de l'observatoire national pour la promotion du genre (2017) au cabinet du premier ministre.

4. DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1. Objectifs/résultats

Objectifs global et spécifiques:

L'objectif global du programme est d'éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- OS 1 - restaurer la stabilité macroéconomique et budgétaire pour un développement du secteur privé et de la croissance économique et la promotion du climat des investissements;
- OS 2- assurer le maintien des fonctions vitales de l'État, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance démocratique et financière, de la justice, la lutte contre les migrations irrégulières et les divers trafics et réseaux de trafiquants;
- OS 3 - assurer l'accès à des services de santé de qualité en particulier pour les filles, les femmes et les enfants et contribuer à la réduction de l'iniquité et des inégalités.

Il est également en ligne avec les orientations du programme indicatif national et avec les axes 1 et 3 de la «stratégie Sahel» de l'UE (axes 3 et 4 de son plan d'action). Ce programme s'inscrit dans le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif de l'ODD n°1, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des objectifs n°3, 5 et 16. Cela n'implique pas d'engagement de la part du Niger qui bénéficie de ce programme.

Résultats attendus:

Les principaux résultats attendus sont les suivants:

En relation à l'objectif spécifique 1 «restaurer la stabilité macroéconomique et budgétaire pour un développement du secteur privé et de la croissance économique et promotion du climat des investissements ».

=> Gouvernance financière

Gestion macroéconomique et budgétaire

- Résultat 1.1: la stabilité macroéconomique et la résilience face aux chocs exogènes sont renforcées;

Gestion des finances publiques

- Résultat 1.2: l'efficacité des systèmes, des procédures et des capacités de gestion des finances publiques est améliorée;
- Résultat 1.3: amélioration de l'efficacité et de l'efficacités des dépenses publiques;
- Résultat 1.4: le système d'informations financières et budgétaires est intégré et interconnecté aux ministères sectoriels;
- Résultat 1.5: l'ordonnancement est déconcentré aux ministères sectoriels;
- Résultat 1.6: la transparence et le contrôle budgétaires sont améliorés.

Mobilisation des ressources nationales

- Résultat 1.7: la mobilisation des ressources internes est accrue et optimisée;
- Résultat 1.8: les performances en matière de recouvrement (en cash) et des reformes sont améliorées.

Création d'emploi

- Résultat 1.9: l'approfondissement du secteur financier et l'amélioration de l'accès au financement;

- Résultat 1.10: le climat des affaires et d'investissement est amélioré.

En relation à l'objectif spécifique 2 «assurer le maintien des fonctions vitales de l'État, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance démocratique, de la justice, la lutte contre les migrations irrégulières et les divers trafics et réseaux de trafiquants».

=> Gouvernance démocratique

- Résultat 2.1: le financement des élections en 2021 est assuré y compris les activités de préparation;
- Résultat 2.2: la transparence du processus des élections est assurée; les résultats par bureaux de vote sont publiés.

=> Consolidation des fonctions régaliennes de l'État (justice, sécurité, migrations)

- Résultat 2.3: la gouvernance pour la mise en œuvre de l'action du gouvernement dans les secteurs de la sécurité, de la justice et de la migration (gestion de la migration irrégulière et le soutien à la lutte contre la traite des personnes) est renforcée; la protection des droits des migrants et des personnes victimes de la traite et des trafics est améliorée;
- Résultat 2.4: les capacités de l'action gouvernementale dans ces secteurs sont renforcées;
- Résultat 2.5: la coordination des actions du gouvernement et des acteurs dans ces secteurs est renforcée;
- Résultat 2.6: le maintien des fonctions vitales de l'État est renforcé ;
- Résultat 2.7: l'efficacité de l'action publique et de la dépense dans ces secteurs est renforcée;
- Résultat 2.8: l'accès des citoyens au droit et à la justice, en particulier pour les plus démunis est accru;
- Résultat 2.9: l'action de la justice est renforcée et contribue plus efficacement à l'amélioration de la chaîne pénale et au contrôle des juridictions et établissements pénitenciers, ce qui devrait influencer de manière positive sur les performances générales du fonctionnement du secteur judiciaire et carcéral;
- Résultat 2.10: la coordination entre les forces de sécurité intérieure (FSI) et la protection des droits des migrants sont renforcées et assurent une meilleure gestion de la protection de la population, y inclus dans les zones éloignées et de transit;
- Résultat 2.11: le dispositif de gestion des frontières et la coopération opérationnelle transfrontalière interservices sont renforcés;
- Résultat 2.12: la collecte des données relatives aux questions de migration est améliorée; une base de données migration (collecte, analyse, gestion et mise en circulation) est opérationnelle.

En relation à l'objectif spécifique 3 «assurer l'accès à des services de santé de qualité en particulier pour les filles, les femmes et les enfants et contribuer à la réduction de l'iniquité et des inégalités»

=> Services sociaux de base

- Résultat 3.1: la politique sectorielle de santé (PDS) est mise en œuvre;
- Résultat 3.2: l'affectation de ressources financières suffisantes pour couvrir au moins la fourniture d'un niveau minimal de services de base de la santé est garantie;
- Résultat 3.3: la mise en œuvre de la gratuité des soins aux femmes et enfants est améliorée; l'accès aux services de santé est amélioré en particulier pour les femmes et les enfants;
- Résultat 3.4: la mise en place d'une couverture sanitaire universelle est démarrée;
- Résultat 3.5: l'offre de santé en matière de planning familiale est améliorée.

4.2 Principales activités

4.2.1 Appui budgétaire

Les activités principales comprendront :

- le transfert de 78 000 000 EUR d'appui budgétaire au cours des exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021;
- un dialogue continu avec le gouvernement sur la politique et les actions à mener, en accordant une attention particulière aux domaines visés par les objectifs du programme;
- un dialogue continu avec le gouvernement sur le financement des politiques et stratégies sectorielles (santé publique, justice, migration, sécurité intérieure, réformes des finances publiques, genre et démographie);
- des efforts soutenus pour renforcer les capacités du gouvernement en matière de gestion des finances publiques (GFP), au travers notamment du programme d'appui complémentaire;
- un dialogue continu entre la Délégation de l'UE et les autres bailleurs de fonds pour coordonner et mieux aligner la coopération UE au développement afin d'éviter la redondance des activités et d'alléger les obligations de « reportage » qui pèsent sur le gouvernement;
- la surveillance régulière des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire:
 - le suivi des développements macroéconomiques sera effectué dans le contexte des missions semestrielles du FMI et lors d'autres évaluations pertinentes, ainsi que dans le cadre d'un dialogue permanent avec le FMI;
 - les performances en matière de discipline budgétaire et d'exécution budgétaire seront évaluées régulièrement pour vérifier qu'elles ne s'écartent pas sensiblement des objectifs convenus ou qu'elles n'impactent pas la stabilité macroéconomique globale. Cette surveillance s'exercera à l'occasion de réunions régulières avec le gouvernement et les donateurs, dont le FMI;
 - le suivi des performances dans le domaine de la GFP sera réalisé sur la base de l'analyse GFP-PEFA, des rapports du FMI/Fonds africain de développement (FAD), conformément à la feuille de route nationale établie pour les réformes de la GFP, et à partir d'autres analyses régulières ou ad hoc provenant du FMI, d'autres partenaires au développement ou organismes pertinents;
 - le suivi de la réalisation des principaux objectifs nationaux et sectoriels de développement se basera sur les rapports d'avancement annuels et d'autres évaluations faites par l'UE ou des partenaires au développement;
 - le suivi de la transparence budgétaire sera réalisé à travers la vérification de la mise à la disposition du public de la documentation appropriée.

4.2.2 Appui complémentaire

L'action comprend un volet d'appui complémentaire (AC) de 7 600 000 EUR qui aura pour objectif premier de soutenir les processus nationaux internes visant à promouvoir le développement des capacités au niveau individuel, organisationnel et national. L'appui visera entre autres:

⇒ Gouvernance financière

a) ministère des finances: appui de l'UE dans l'informatisation du système de GFP (poursuite du développement des applications pour l'internalisation des directives, la déconcentration de l'ordonnancement vers les ministères sectoriels); câblage et interconnexion des ministères sectoriels au ministère des finances; appui institutionnel aux régies financières (DGI/DGD); études et évaluations diverses (Public Investment Management (PIMA), transparence budgétaire FMI, Mutual Assessment Process (MAPS));

b) appui aux structures de contrôle externe: HALCIA, Assemblée nationale et Cour des comptes;

c) appui à l'Assemblée nationale (en particulier la commission des finances).

⇒ Consolidation des fonctions régaliennes de l'État (justice, sécurité, migrations)

d) ministère de la justice: poursuite de l'appui technique et institutionnel au ministère de la justice;

un appui à la réforme du système carcéral (renforcement des capacités du personnel pénitentiaire et appui à la politique de réinsertion); un renforcement des acteurs juridiques et judiciaires (formation des juges d'application des peines et des juges de la mise en état) et un appui aux activités d'assistance juridique et judiciaire;

e) ministère de l'intérieur: poursuite de l'appui de l'UE au-delà de l'appui complémentaire d'AT auprès du ministère de l'intérieur. Les nouveaux appuis se focaliseront sur les activités suivantes : (i) un appui institutionnel pour la mise en œuvre du plan d'actions de lutte contre la migration irrégulière; une AT auprès de la direction migration pour le renforcement de capacité et le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions; (ii) un appui institutionnel pour la mise en œuvre et le pilotage de la stratégie nationale de sécurité intérieure; (iii) la gestion des ressources humaines sur la base des outils modernes et harmonisés des corps des FSI (base des données, outils et formation); (iv) gestion des ressources matérielles et immobilisations; (V) renforcement des services de contrôle (inspecteur général des services de sécurité, IGSS);

f) ministère du plan: (i) assistance technique pour accompagner l'amélioration de la programmation conjointe et la coordination de l'aide au Niger; (ii) appui au système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PDES3;

g) poursuite de l'appui au renforcement du système national des statistiques en particulier dans les secteurs couverts par le programme.

=> Services sociaux de base

h) ministère de la santé publique : évaluation de la mise en œuvre de la politique de gratuité des soins, revues des dépenses dans le secteur de la santé;

i) renforcement de la société civile (transparence budgétaire, éducation civique, place des femmes).

=> Gouvernance démocratique

j) assistances techniques à la CENI et au CSC dans la phase pré-électorale et électorale.

Le choix de chaque activité de l'action complémentaire sera fait conformément aux liens avec les objectifs du programme.

4.3. Logique d'intervention

La logique d'intervention consiste à créer un espace budgétaire (via le transfert de 78 000 000 EUR en deux tranches décaissées en 2019 et 2020 et une tranche en 2021) permettant d'appuyer à court terme les politiques les plus essentielles de l'État (viabilité des finances publiques, politique sécuritaire, santé publique, justice, migration) et à développer simultanément les capacités de gouvernance, de gestion et de mise en œuvre des politiques de l'État dans certains domaines ciblés (sécurité, justice pénale, gestion des migrations, gestion des finances publiques et mobilisation des recettes fiscales, santé) via l'appui aux réformes, l'appui complémentaire et le dialogue sur les politiques. Ceci afin de parvenir à moyen terme à une utilisation plus efficace et efficiente des ressources, à une meilleure qualité de la dépense publique et à une meilleure coordination et gestion de l'aide extérieure (particulièrement dans le domaine de la sécurité).

Les critères d'éligibilité et indicateurs de décaissement feront l'objet d'un suivi rapproché, tel qu'il a déjà été fait pour le programme d'appui budgétaire général précédent, qui permettra en même temps d'identifier les avancées réalisées dans les réformes sectorielles qui seront promues et appuyées par le programme. Toutefois, ce suivi ne remplace pas le dialogue sur les politiques sectorielles, beaucoup plus large et inclusif, et qui aura lieu dans les cadres de dialogue déjà existants ou bien dans des nouveaux cadres de concertation qui seront créés autour du programme, comme pour la sécurité intérieure et la défense. Les politiques publiques visant l'égalité des genres et les droits des femmes ont été prises en compte dans la préparation du programme, au niveau des indicateurs et des domaines prioritaires d'intervention, elles seront aussi un élément essentiel du dialogue sectoriel et politique de haut niveau autour de l'appui budgétaire.

L'appui complémentaire servira à soutenir en même temps le renforcement des capacités de l'État pour bien mener à terme les réformes sectorielles ainsi que pour un appui plus transversal dans des

sujets clés pour l'efficacité de l'action gouvernementale, tels que la mobilisation des ressources internes et la gestion des finances publiques, la transparence budgétaire, la gouvernance le secteur de la sécurité intérieure, la justice, la migration, la santé.

La logique d'intervention est en synergie avec les engagements politiques du gouvernement à court terme et les processus de réforme en cours dans les domaines visés qui constituent autant de cadres d'opportunités sur lesquels appuyer le programme, notamment la mise en œuvre de la politique économique et financière du gouvernement (FEC du FMI), la mise en œuvre des réformes UEMOA, la politique de justice, la sécurité, le programme de lutte contre la traite des personnes et les trafics illicites, le programme de développement durable pour la prévention, la lutte contre la migration irrégulière, la politique d'accès financier des couches plus vulnérables aux services de santé, la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure, ...

Enfin, le dialogue inter-acteurs et intersectoriels sera un élément clé. À cet effet, des thématiques et indicateurs de «dialogue» ont été identifiés au regard de la matrice des risques et qui permettront d'apprécier les progrès dans la mise en œuvre des réformes selon les domaines couverts par l'action.

5. MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué est de 78 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire, 7 600 000 EUR pour l'appui complémentaire et 400 000 EUR pour l'audit, l'évaluation et la visibilité. Ce montant repose en premier lieu sur l'identification d'un besoin de financement important de l'État pour renforcer les fonctions vitales de l'appareil d'État (sécurité, contrôle des frontières, migration, justice, santé, gestion des finances publiques). Le montant alloué contribue également à conforter ainsi la stabilité macro-économique menacée par l'impact des problèmes sécuritaires sur l'investissement, la croissance, la viabilité de la dette et les finances publiques en général.

5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du plan de développement économique et social 2017 – 2021 et confirmation de la crédibilité et de la pertinence de cette stratégie ou de toute autre stratégie lui succédant;
- mise en œuvre et maintien d'une politique macroéconomique crédible et pertinente axée vers la stabilité ou le progrès accompli en vue de rétablir les équilibres clés;
- progrès satisfaisant dans la mise en œuvre des réformes du programme de réforme des finances publiques (PRGFP 2017-2021); visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des ressources financières nationales, et la confirmation de la

crédibilité et de la pertinence du programme de réforme;

- progrès satisfaisant, en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables portent sur les domaines suivants: gestion des finances publiques (mobilisation des ressources internes, gestion des dépenses, contrôle et transparence budgétaire); sécurité intérieure (capacités des forces de sécurité intérieure et gouvernance du secteur); justice (chaîne pénale, inspection des services dans le secteur de la justice; assistance judiciaire); migrations (capacités de gestion des défis migratoires des autorités ministérielles et de leurs divisions nationales et régionales); santé (gratuité des soins et la planification familiale) et secteur privé.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'ordonnateur national à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en francs CFA(XOF) sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement. Les décaissements seront effectués selon une tranche fixe et variable annuelle par an sur la période 2019-2021 d'après le calendrier indicatif suivant.

Période indicative de décaissement (<i>montants en millions EUR</i>)	2019		2020		2021		Montant Total
	2Q2019	4Q2019	2Q2020	4Q2020	2Q2021	4Q2021	
Tranche fixe	16.0	-	16.0	-	-	-	32.0
Tranche variable	-	20.0		20.0		6.0	46.0
Montant total	16.0	20.0	16.0	20.0	-	6.0	78.0

5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives¹⁰ affectant les pays de mise en œuvre concernés.

5.4.1 Subventions: octroi direct (gestion directe)

5.4.1.1 Subvention à l'Assemblée nationale (commission des finances)

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés. Amélioration de la reddition des comptes de l'état et la transparence budgétaire. Il s'agit d'accompagner la commission des finances de l'Assemblée nationale aux fins de renforcer ses capacités au regard des exigences des nouvelles dispositions des directives de l'UEMOA et de la loi

¹⁰ Les mesures restrictives de l'UE prévoient l'interruption ou la réduction, en tout ou en partie, des relations économiques et financières avec un ou plusieurs pays tiers, entités non étatiques, personnes physiques ou morales et groupes. Elles sont publiées sur internet à l'adresse suivante http://eeas.europa.eu/archives/docs/cfsp/sanctions/docs/measure_en.pdf

organique relative aux lois de finance (LOLF) 2012 dans l'amélioration de la transparence et le contrôle budgétaires. Les résultats escomptés sont l'amélioration de la transparence et contrôle budgétaire pour les années 2019-2021.

(b) Justification de la subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à l'Assemblée nationale qui bénéficie d'une situation de monopole de droit conformément à l'article 195.c du règlement financier 5. L'Assemblée nationale du Niger est une institution indépendante, régie par la loi N° 2011-17 du 08 août 2011, modifiée par la loi N° 2011-43 du 14 décembre 2011, consacre l'organisation et les attributions de l'Assemblée nationale. Ces lois sont complétées par le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale qui détaille en profondeur le fonctionnement de l'institution. L'Assemblée nationale en générale et la commission des finances en particulier est l'institution indépendante de contrôle de l'action gouvernementale et de l'adoption et l'exécution du budget de l'État (article 96 et 83 de la constitution du Niger).

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur. Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(e) Taux maximal de cofinancement le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 80 %.

Lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(f) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention

2019Q2

5.4.1.2. Subvention à l'Institut national de la statistique

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés
Amélioration de la production de statistiques de qualité en temps utile, en particulier les données statistiques sectorielles des ministères couverts par le programme SRBC. Les résultats escomptés sont l'amélioration et la disponibilité des annuaires sectorielles pour les années 2019-2021.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à l'Institut national de la statistique qui bénéficie d'une situation de monopole de droit conformément à l'article 195.c du règlement financier. Les bases légales pour cette subvention directe sont les dispositions de la loi 2004-011 du 30 mars 2004 modifié par la loi 2014-66 du 05 novembre 2014.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur. Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 80 %.

Lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention
2019Q3

5.4.1.3. Subvention à la Haute autorité à la lutte contre la corruption et infractions assimilées

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés
Appuyer la lutte contre la corruption dans la chaîne de la gestion des dépenses et des recettes internes.

(b) Justification de la subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à HALICA qui bénéficie d'une situation de monopole de droit conformément à l'article 195.c du règlement financier. La HALCIA est régie par la loi 2016-44 du 6 décembre 2016 et a en charge la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ; elle est aussi compétente pour mener des investigations (article 5 de la loi 2016-44). Elle dispose également d'un règlement intérieur, arrêté n°001/HALCIA du 13 février 2018.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur. Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 100 %.

(e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention
2019Q1.

5.4.1.4 Subventions à la Cour des comptes

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés
Amélioration de la reddition des comptes de l'État et la transparence budgétaire. Il s'agit d'accompagner la Cour des comptes et de consolider des acquis obtenus depuis son installation grâce à la mise en œuvre des deux derniers appuis de l'UE. Les résultats escomptés sont la publication régulière du rapport public et l'accroissement du nombre de missions de contrôle.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur délégué, le recours à une procédure d'adjudication sans appel à propositions à la Cour des comptes qui bénéficie d'une situation de monopole de droit conformément à l'article 195.c du règlement financier. Les bases légales pour cette subvention directe sont les dispositions de la loi fondamentale de la République du Niger (Constitution de 2011 Article 141) et de la loi organique n°2012-08 du 26 mars 2012, aux termes des dispositions de l'article 141 de la Constitution du 25 novembre 2010, la Cour des comptes est la plus haute juridiction de contrôle des finances publiques ; la loi organique n° 2012-08 du 26 mars 2012, déterminant ses attributions, sa composition, son organisation et son fonctionnement, l'a confortée dans cette position et l'a dotée de dispositions juridiques appropriées qui lui permettent de veiller à la bonne gestion et au bon emploi des fonds publics.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur. Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 100 %.

(e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention 2019Q1.

5.4.2 Passation de marchés (gestion directe)

Objet	Type	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
AT pour la mise à jour du système informatique CEGIB (internalisation des directives).	services	1-2	2019Q2
Études et évaluations diverses dans le domaine du PFM et transparence (PIMA, transparence budgétaire FMI, MAPS).	services	2-3	2019Q3
AT aux structures de contrôle (Cour des comptes, Inspection générale des finances (IGF), Inspection générale d'État (IGE)).	services/ fournitures	1-2	2019Q2
Fournitures de services aux régies financières (DGI, direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) et DGD).	services/ fournitures	1-3	2019Q2
Câblage et interconnexion des ministères sectoriels au ministère des finances et fournitures de matériel technique et informatique.	fournitures	1-2	2019Q2
AT pour le ministère de la justice, appui à la réforme du système carcéral (renforcement des capacités du personnel pénitentiaire et appui à la politique de réinsertion), appui à l'école de formation judiciaire du Niger; mise en œuvre de la politique pénale dont le développement des compétences des juges et personnel pénitentiaire; assistance judiciaire et juridique (ANJJ) dont renforcement du système AJJ aux détenus; AT pour l'ANLTP.	services	1-5	2019Q3
AT pour le ministère du plan (programmation conjointe et la coordination de l'aide au Niger; suivi et évaluation de la mise en œuvre du PDES).	services	1-2	2019Q1
Évaluation de la mise en œuvre de la politique de gratuité des soins, revues des dépenses dans le secteur de la santé.	services	1-2	2020Q2
Acquisition équipements et matériel au ministère de l'intérieur et au ministère de la justice.	fournitures	1	2019Q1
AT pour le ministère de l'intérieur (direction migration, révision et relecture de la stratégie nationale de sécurité intérieure).	services	1-3	2019Q4
AT pour le processus électoral (CSC et CENI).	services	1-3	2019Q4

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas

d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)
5.3 Appui budgétaire	78 000 000
<i>Tranches Fixes</i>	32 000 000
<i>Tranches Variables</i>	46 000 000
5.4 Appui complémentaire	7 600 000
<i>5.4.1.1 Subventions (gestion directe) «Assemblée nationale»</i>	500 000
<i>5.4.1.2 Subventions (gestion directe) «Institut national de statistique (INS)»</i>	500 000
<i>5.4.1.3 Subventions (gestion directe) «HALCIA»</i>	400 000
<i>5.4.1.4. Subventions (gestion directe) «Cour des comptes»</i>	600 000
<i>5.4.2 Passation de marchés (gestion directe)</i>	5 600 000
5.9 Évaluation - 5.10 Audit	2 00 000
5.11 Communication et Visibilité	100 000
Provision pour imprévus	100 000
TOTAL	86 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le suivi du programme aura lieu dans le cadre d'un comité de pilotage présidé par l'ordonnateur national (ministre des finances), en collaboration avec le ministre de l'intérieur, le ministre de la justice et le ministre de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation, de la promotion des langues nationales et de l'éducation civique, et le ministre de la santé publique. La Délégation siège au comité de pilotage du programme en qualité d'observateur. Le comité de pilotage se réunit deux fois par an.

Le suivi du programme est également assuré, de façon régulière, par le ministère des finances (ordonnateur national du FED), en collaboration avec les départements pertinents du ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, le ministère de la santé publique, le ministère chargé du secteur privé, le ministère chargé de l'emploi, ainsi que les autres structures du ministère des finances et des autres institutions concernées par cet appui. À ce titre, un groupe technique restreint pour le suivi des appuis budgétaires, y compris sa composante d'appui institutionnelle, sera mis en place, réunissant les représentants de tous les ministères et institutions cités ci-haut et de la Délégation de l'UE. Ce groupe de travail se réunira régulièrement afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme et en particulier d'examiner et de finaliser les requêtes de décaissement.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus

(réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants au travers d'une mission commandée par la Commission. Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du contexte sécuritaire et humanitaire du Niger et de la sous-région.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux personnes ressources de l'administration concernées par l'action.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre pendant le premier semestre de 2023.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre pendant le premier semestre de 2023.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Dans le cadre de la présente action, les actions de communication et visibilité seront conjointement définies par les ministères techniques, l'ON et la DUE, et mises en œuvre par le biais de contrats de services.

Objet	Type	Nombre indicatif de	Trimestre indicatif pour le	Montant total
Contrat de services de communication et visibilité des activités de l'action	Contrat de services	1	2019Q1	100 000 EUR

Annexe – Cadre logique indicatif du programme SRBC

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Lignes de base (y.c année de référence)	Cibles (y.c année de référence)	Sources et moyens de vérification	
Objectif global	la pauvreté et les inégalités sont réduites	Taux de pauvreté	49 % en 2016	39,7 % en 2021	INS	
		Indice Gini	0,325 en 2014	0,271 en 2021	INS	
Objectifs spécifiques	<i>OS 1 - la stabilité macroéconomique et budgétaire est restaurée</i>	Niveau du déficit public par rapport au PIB	-6,1 % en 2016	-3 % en 2021	Rapport FMI	
		Volume des IDE (en % PIB)	3,5 % PIB en 2016	Accroiss. par an	Rapport FMI	
	<i>OS 2- les fonctions vitales de l'État (en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance démocratique et financière, de la justice, la lutte contre les migrations irrégulières et les divers trafics et réseaux de trafiquants) sont assurées</i>	Justice				
		2.1. Taux des prévenus sur la population carcérale	55 % en 2016	réduction par an	rapport Min justice	
		Migration, gestion des frontières et sécurité intérieure				
		2.2. Évolution de la sécurité et de l'état de droit	52,9 % en 2016	Accroiss. par an	rapport Ibrahim Mo	
		Gouvernance				
		2.3. Indice de perception de la corruption	35 en 2016	reduction par an	Rapport TI ; CPIA	
	<i>OS 3 - l'accès à des services de santé de qualité (en particulier pour les filles, les femmes et les enfants) est mieux assuré</i>	2.4. Indice d'efficacité globale des dépenses publiques santé	12,17 % en 2016	Accroiss. par an	INS et RDP	
		3.1. Taux de mortalité infantile (pour mille)	126 en 2015 126 ‰	réduction par an	INS et rapport MSP	
		3.2. Taux de prévalence de la malnutrition aigüe	17,4 % en 2016	réduction par an	INS et rapport MSP	
		3.3. Indice synthétique de fécondité	7,3 en 2015	réduction par an	INS et rapport MSP	
PRDOUTS	P.1. La gestion macroéconomique et budgétaire	Taux de mobilisation des ressources internes	14,2 % du PIB (2017)	18,8 % (2021)	Rapport FMI	
		Niveau du risque de la soutenabilité de la dette (AVD)	modéré en 2016	modéré en 2021	Rapport FMI	
		Climat des affaires amélioré (notation doing business)	49,57 en 2016	Accroiss. par an	Rapport DB	
	P.2.La gouvernance des	Sécurité et défense				

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Lignes de base (y.c année de référence)	Cibles (y.c année de référence)	Sources et moyens de vérification
	institutions du secteur public est améliorée	statut des textes régissant le secteur de la sécurité (loi d'orientation du secteur, politique nationale, politique municipale, ...)	textes non encore révisés	textes adoptés	JO
		<u>Gestion de la migration irrégulière et justice</u>			
		Statut de la coordination entre les forces de sécurité intérieure (FSI)	non optimal	coord. systématique	Rapport SNSI
		Nombre d'inspections de juridictions et d'établissements pénitentiaires	40	60 en 2020	Annuaire MJ
		Nombre de juges d'application des peines et des juges de la mise en état	0	20 en 2020	Rapport MJ
		<u>Gestion des finances publiques</u>			
		Stat de l'opérationnalisation du SISIC et des télé-procédures	0 téléprocédure	100 % en 2020	Rapport PRGFP
		Publications de l'ensemble des 6 documents clés (norme IOB)	non satisfaisant	6 doc en ligne	Rapport IOB
		Statut du Niger à EITIE	suspendu	retour du Niger	Rapport ITE
	P3. Le financement et la transparence des élections 2021 sont assurés	Statut du fichier biométrique des électeurs	non disponible	fichier finalisé en 2020	rapport CENI
	P4. L'efficacité et l'efficience des dépenses publiques sont améliorées	Statut de la déconcentration de l'ordonnancement vers les ministères	0 ministère	50 % en 2021	Rapport PRGFP ; rapports DGB
	P5. la fourniture des services publics est améliorée en quantité et en qualité	<u>Secteur justice et migration</u>			
		Nombre de personnes bénéficiaires de l'assistance judiciaire	770	+15 % par an	Annuaire MJ
		Nombre de centres d'accueil de migrants installés	01	3 en 2020	Rapport MJ
		<u>Secteur santé</u>			
		Taux d'utilisation de la contraception moderne	cible à déterminer	Accroiss. par an	Annuaire MSP
	Taux d'accès des femmes/enfants aux soins de santé	cible à déterminer	Accroiss. par an	Annuaire MSP	



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 2

de la décision de la Commission relative au financement du programme d'action annuel 2018 en faveur de la République du Niger

Document initial relatif à l'action pour le programme d'appui à la société civile - PASOC 4

INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS

PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 110(2) du règlement financier applicable au FED en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323, à la section suivante en ce qui concerne l'appel à propositions: 5.4.1.

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui à la société civile – PASOC 4 Numéro CRIS: NE/FED/040-843 Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Afrique de l'Ouest, Niger (NE) L'action sera menée sur l'ensemble du territoire du Niger, dans les huit régions du Niger. La gestion du programme sera installée à Niamey	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) 11 ^e Fonds européen de développement (FED) Niger (2014-2020)	
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Mesures d'appui à la société civile	Aide publique au développement: OUI ¹
5. Montants concernés	Coût total estimé: 8 263 158 EUR Montant total de la contribution du FED: 8 000 000 EUR La présente action est cofinancée par des bénéficiaires de subvention potentiels pour un montant indicatif de 263 158 EUR	
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion directe - subventions – appel à propositions et passation de marchés de services	

¹ L'aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

7. a) Code(s) CAD	15150 – Participation démocratique et société civile			
b) Principal canal de distribution	S/O			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio			
	Diversité biologique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	S/O		
10. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>Objectifs principaux: ODD 16 – justice et paix, 5 – égalité entre les sexes</p> <p>Objectifs secondaires: ODD 10 – réduction des inégalités, 13 – lutte contre les changements climatiques, 17 – partenariats pour la réalisation des objectifs</p>			

RESUME

Ce programme fait partie du programme global de la délégation de l'Union européenne d'appui à la société civile du 11^e FED. Il a pour ambition de consolider et de pérenniser les interventions financées jusqu'à maintenant pour un environnement propice à la participation des organisations de la société civile (OSC) dans la mise en œuvre des politiques publiques, leur suivi et évaluation, et dans le développement économique et démocratique du Niger. Ce programme contribue à poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route d'appui à la société civile de l'UE 2014-2017 en cours de mise à jour (nouvelle feuille de route 2018-2020).

L'objectif global est de consolider la démocratie et la bonne gouvernance au Niger.

L'objectif spécifique est de renforcer les OSC dans leur rôle d'acteur du développement au Niger.

Ce nouveau programme sera mis en œuvre dans toutes les régions du pays dans le cadre d'une gestion partiellement indirecte, et sera doté d'un budget de 8 000 000 EUR.

Une attention particulière sera accordée aux enjeux essentiels de développement. À cet effet, un appui sera garanti par des soutiens directs aux OSC thématiques (si nécessaire selon des montants réduits et procédures simplifiées) via un appel ou plusieurs appels à propositions.

Les acquis dans le cadre des appuis précédents seront donc pérennisés et consolidés. Les ruptures dans la mise en œuvre des processus de renforcement de capacités et de dialogue OSC-État-collectivités territoriales seront évitées. Les appels à proposition porteront en particulier sur les nouvelles thématiques.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Au Niger, il n'existe pas encore de politique sectorielle concernant la société civile. Adopté en 2017, le nouveau plan de développement économique et social (PDES 2017-2021) est le document de base qui constitue le cadre stratégique à moyen terme pour les politiques nationales et les appuis des partenaires internationaux. Le PDES affirme que la société civile a un rôle important à jouer dans le développement national. En conséquence, celle-ci a été associée à sa mise en place et participe à sa mise en œuvre dans les différentes commissions de suivi.

Les autorités du Niger ont ainsi fait des efforts pour avancer dans les questions relatives à la société civile, notamment dans le cadre des différentes phases du programme d'appui à la société civile. Le processus de décentralisation, amorcé depuis 2004, a permis de renforcer l'implication des acteurs de la société civile, notamment dans la mise en œuvre des plans de développement. Par ailleurs, des travaux sur l'amélioration des textes législatifs et réglementaires régissant le statut des OSC ont aussi été menés et plusieurs concertations entre l'État et la société civile ont eu lieu à ce sujet. Toutefois, à cette date, malgré le constat que cette législation est devenue obsolète, cela ne s'est pas encore traduit par la promulgation d'un nouveau cadre juridique et réglementaire.

La formulation d'un nouveau programme d'appui à la société civile, constitue une opportunité pour faire un point sur l'état d'avancement de l'action des organisations de la société civile et formuler de nouvelles orientations et des objectifs pour son renforcement et développement.

Pour que le rôle de la société civile soit plus affirmé dans la vie nationale, il est important de relever un certain nombre de défis qui constituent des contraintes à l'expression de son potentiel.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

En référence à l'accord de Cotonou, on distingue trois niveaux de dialogue stratégique:

- l'implication des OSC dans la planification des stratégies et des priorités, ainsi que dans les activités de coopération et dans le dialogue État du Niger – UE. Des échanges sont périodiquement organisés depuis 2010, via notamment les programmes d'appui à la société civile (PASOC). À titre d'exemple on peut citer les consultations menées récemment dans le cadre de la préparation de la programmation du 11^e FED.
- le renforcement des capacités des OSC pour un dialogue plus efficace, la maîtrise des politiques publiques et une meilleure connaissance sectorielle. À travers les programmes PASOC 1 et 2 diverses initiatives ont été menées dans ce cadre.

- le soutien des OSC dans l'exercice de leurs activités, notamment dans les domaines du développement durable, de la santé, de l'éducation, des droits des personnes vulnérables, de la promotion de la paix, de la gestion des ressources naturelles et de la cohésion sociale.

L'Union Européenne a développé, de concert avec les structures gouvernementales et les autres parties prenantes, une stratégie d'appui à la société civile au Niger dans l'élaboration de la feuille de route de la société civile 2014-2017 qui a identifié trois priorités d'intervention qui devraient s'inscrire dans un cadre d'approche commune et consolidée de l'UE et des États membres pour une coordination et une visibilité accrue des actions en appui à la société civile. Il s'agit de mieux:

- structurer le dialogue entre l'UE et les OSC;
- renforcer l'efficacité de la participation des OSC nigériennes aux dialogues politiques;
- renforcer la capacité des OSC à exercer plus efficacement leurs rôles d'acteurs indépendants du développement.

Cette feuille de route est toujours en cours de mise en œuvre mais elle sera mise à jour avant le démarrage de cette action

Dans la perspective d'optimiser la participation des OSC dans le processus de coopération au développement, différents mécanismes de dialogue sont mis en œuvre. Ils ont pour objectif d'améliorer la compréhension des différentes parties prenantes, d'augmenter l'efficacité et la complémentarité des interventions de la société civile au Niger et d'assurer une consultation plus régulière. Ainsi, plusieurs cadres de dialogue sectoriels ont vu le jour, en collaboration avec les ministères, les OSC et les autres partenaires techniques et financiers dans une approche multi ou bilatérale. Les secteurs couverts sont: la gouvernance, la justice et les droits de l'Homme, la population, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et le secteur de l'eau, la décentralisation et le développement local. Un cadre de concertation société civile est en gestation afin de consolider et compléter les approches sectorielles.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes (bénéficiaires et groupes cibles) sont constituées par les organisations de la société civile et les associations de développement nigériennes d'une part, et par les services ministériels assurant la tutelle des OSC et les associations de développement, d'autre part.

La direction des organisations non gouvernementales (ONG) et associations de développement (DONGAD, organisme de tutelle des OSC) du ministère du développement communautaire et de l'aménagement du territoire constitue également un bénéficiaire direct, dans la mesure où elle va être soutenue par des actions et services du programme pour renforcer ses capacités de coordination, de suivi et de circulation de l'information relative à la vie associative et au développement des activités de la société civile.

Les bénéficiaires finaux des actions sont les populations pour lesquelles les OSC et les associations de développement travaillent quotidiennement. Parmi ces bénéficiaires, les options et stipulations qui seront contenues dans les lignes directrices des projets mettront en avant les populations qui sont les plus vulnérables (femmes, jeunes) et/ou qui vivent dans des situations de forte précarité.

Le programme vise à mieux structurer et à renforcer les capacités des OSC en appuyant les dynamiques existantes et en favorisant les synergies d'action entre les OSC, les pouvoirs

publics et les élus locaux par l'inscription des actions dans les initiatives locales de développement des communes.

Le programme va de ce fait renforcer les relations et la collaboration entre les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics. Il permet aux organes de tutelle de pouvoir mieux assurer leur rôle de suivi, de facilitation et d'information. Il va contribuer à créer une plus grande confiance dans les capacités des uns et des autres et les engager dans des actions communes au Niger, dans la sous-région et à l'international.

Les partenaires techniques et financiers de leur côté, devraient également bénéficier de l'input et l'output des activités du programme, tout en contribuant à renforcer la coordination et la complémentarité d'action de soutien aux OSC directement ou indirectement.

Par ailleurs bénéficiaires finaux des actions sont le Niger, la population, les femmes, les filles, les OSC et les associations de développement.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Les domaines d'appui prioritaires sont les suivants:

- ancrer le partenariat entre l'État et la société civile dans un cadre légal et institutionnel harmonisé et modernisé;
- renforcer les capacités organisationnelles, institutionnelles et de proposition des OSC en particulier dans les secteurs suivants: processus électoral, transparence et gouvernance budgétaires, les questions de genres (autonomisation économique des femmes, participation des femmes à la vie politique, lutte contre les violences faites aux femmes), l'emploi des jeunes, cohésion sociale et communautaire dans le cadre de la migration, agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle, environnement et changement climatique. Par ailleurs, certaines régions seront ciblées, telles que les zones affectées par l'insécurité et les flux migratoires;
- renforcer la participation constructive et structurée des OSC dans l'ensemble du processus d'élaboration, de mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques publiques et les questions de transparence et gouvernance budgétaires en particulier pour ce qui concerne les questions liées au genre;
- appuyer les initiatives de la société civile dans le cadre de l'amélioration des services de bases aux populations, du développement économique et social inclusif en particulier pour les femmes;
- soutenir l'ancrage des OSC au niveau local en particulier pour ce qui concerne les femmes et les jeunes dans les OSC;
- accompagner les dynamiques de la société civile pour la paix et la stabilité sociale.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Les risques identifiés concernent des questions essentiellement liées au contexte socio-politique et à la gouvernance des organisations de la société civile.

Nature du risque	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
-------------------------	-------------------------	------------------------------

Le cadre juridique et réglementaire régissant les activités des organisations de la société civile n'est pas actualisé.	Modéré	- poursuivre les actions pour l'adoption effective d'un amendement des règles régissant le cadre juridique et réglementaire des actions des OSC, - renforcer les OSC dans leurs actions de plaidoyer conjoint.
Capacités limitées de gestion par les OSC	Elevé	Organisations faîtières d'accompagnement et renforcement des capacités; suivi par assistance technique (AT).
Des troubles socio-politiques qui pourraient compromettre l'engagement des OSC.	Modéré	- utilisation du dialogue politique et autres cadres de dialogue par l'UE et autres partenaires techniques et financiers (PTF) pour éviter crises et escalades, - flexibilité du programme assurant des réorientations le cas échéant.
Insécurité dans certaines régions du pays qui peut menacer la paix et la stabilité.	Elevé	Le programme va tenter de toucher les OSC dans les zones fragiles du Niger et de contribuer aux dynamiques existantes de stabilisation et de consolidation de la paix (cohésion communautaire, l'autonomisation des femmes, participation aux décisions publiques, mobilisation les jeunes ...).
Cantonement des OSC dans une logique passive de gouvernance minimale et de prestation de service.	Elevé	- efforts pédagogiques d'information et de sensibilisation systématique; - faciliter une approche endogène de l'assistance.
OSC utilisées comme plateformes de promotion politique.	Modéré	Renforcement des capacités des OSC, coaching, ...
L'unité de gestion technique manque des compétences attendues.	Faible	- mise en place d'une approche de mise en œuvre concertée, flexible et entérinée; - nécessité d'un suivi externe et régulier.
<p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> - stabilité politique favorisant le PASOC 4; - UE et États membres poursuivent une collaboration étroite dans l'appui de la société civile conformément à la feuille de route 2018-2020; - avancées dans le cadre de la mise en œuvre du PASOC 3; - volonté politique de renforcer la démocratie et le dialogue avec les OSC; - stabilité politique. 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Les enseignements tirés des appuis précédents et en cours de l'Union européenne et des autres partenaires techniques et financiers sont les suivants:

- dans un contexte de grande pauvreté et de manque de moyens et de ressources pour les OSC, un certain nombre d'OSC ont tendance à intervenir sans stratégie, sans tenir compte de leur capacité de gestion d'activités et/ou de projets au risque de s'éloigner de leurs missions originelles. Ces pratiques peuvent engendrer des perceptions négatives au sein de l'opinion publique nationale et auprès des partenaires techniques et financiers. Elles mettent au cœur du fonctionnement des OSC les questions relatives à leur crédibilité et à leur légitimité. C'est une des raisons pour lesquelles, le projet envisage d'accompagner la structuration et le développement des OSC en reposant les questions éthiques et d'engagement citoyen;
- malgré ces difficultés et les dysfonctionnements notés au sein de la société civile, il existe un potentiel important. Un certain nombre d'associations manifestent un grand professionnalisme et un engagement marqué pour l'intérêt général. Ces associations constituent des points de repère pour dynamiser les actions de la société civile;
- l'éclatement et l'éparpillement de la société civile amoindrissent sa capacité à agir auprès des pouvoirs publics et des partenaires au développement de manière efficace. Les impératifs de coordination et de consolidation d'une voix collective de la société civile s'imposent pour influencer significativement les débats de politique publique, mettre en œuvre des stratégies de plaidoyer porteuses, engager des initiatives d'accompagnement des OSC pertinentes et efficaces et créer un cadre partenarial plus équilibré avec les autres acteurs de développement. Les modalités de cette coordination et de cheminement collectif, ainsi que leurs formes, doivent faire l'objet d'un consensus général issu d'un processus participatif au sein des OSC. L'État et les partenaires au développement doivent accompagner une telle dynamique et la renforcer.

L'évaluation finale du PASOC 2 signale dans ses conclusions que le PASOC 2 a souffert de quelques contradictions sur le plan du statut des OSC. Ces dernières sont toujours considérées comme des acteurs bénéficiaires et non pas comme des acteurs partenaires. Ceci a amené à concentrer l'attention sur la réalisation d'actions en négligeant l'acteur qui les réalise, selon une logique qui a démontré toutes ses limites.

Quant aux actions de renforcement de capacités, il est recommandé d'aller au-delà d'une simple série d'activités de formations en respectant la vocation et le savoir-faire des acteurs. Le renforcement de capacités doit avoir une durée qui s'étend dans le moyen-long terme et ne peut qu'être individuel, c'est-à-dire il doit être ciblé en fonction de la réalité de chaque OSC, de sa propre mission, de son identité et de ses objectifs opérationnels. En d'autres termes, le renforcement de capacités doit suivre un parcours bien précis et balisé qui doit faire l'objet d'un accord préalable et d'un consensus entre tous les membres de l'organisation.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des bailleurs de fonds

De nombreuses activités des projets financés à partir du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique sont mises en œuvre par des acteurs de la société civile (ONG locales).

Instrument contribuant à la stabilité et à la paix: un nouveau programme d'appui au traitement judiciaire et processus de réintégration des ex-combattants de Boko Haram, ainsi qu'au dialogue communautaire dans les régions périphériques au nord du Niger (PRAJURD) a démarré au premier semestre 2018 pour une durée de 18 mois. Le présent programme s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Union européenne et de la communauté internationale visant à

promouvoir la stabilité dans la région du Sahel et du lac Tchad, notamment au Niger. Le programme s'articule autour de deux volets: le premier est relatif au traitement judiciaire et la réintégration des ex-combattants de Boko Haram, ayant fait défection ou ayant été incarcérés. Le deuxième, plus axé sur les régions septentrionales du Niger, est consacré aux actions visant à apaiser les tensions, à travers des activités de dialogue entre les communautés mais également au sein des communautés locales – afin de favoriser une meilleure intégration des populations Toubous de part et d'autre de la frontière de la Libye et du Tchad.

Des projets sont mis en œuvre sur les lignes thématiques de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH).

Les agences du système des Nations unies (UNICEF, le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondiale (PAM), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), etc.), en fonction de leurs mandats, régissent des mécanismes d'intégration des OSC suivant des thématiques précises. De nombreuses ONG internationales sont présentes au Niger. D'autres bailleurs appuient la société civile au travers d'appuis sectoriels mais à petite échelle (excepté la *United States Agency for International Development* (USAID) qui implique la société civile dans tous les projets). Il n'existe pas à ce jour d'autres appuis de l'ampleur de ceux de l'UE au bénéfice du renforcement des capacités de la société civile au Niger dans son ensemble.

La coordination des partenaires techniques et financiers actives dans l'appui à la société civile se fait de façon ad-hoc et pourrait être redynamisée.

3.3 Questions transversales

Par la nature même du programme, la gouvernance reste au cœur de ce-dernier. Pour atteindre l'objectif fixé, le programme met davantage l'accent sur les femmes. En outre le PASOC 4 s'inscrit de manière plus large dans les secteurs de concentration du 11^e FED au Niger qui prennent en considération les défis majeurs auxquels le Niger est confronté, notamment dans les domaines de luttés contre les causes profondes de la migration, la paix et la stabilité et le volet socio-économique.

Dans ce cadre, pour que cette transversalité soit effective, les mécanismes de coopération plus efficace entre partenaires techniques et financiers et les pouvoirs publics, la coordination, l'échange d'information et les actions conjointes restent primordiaux. Plus encore, les questions relatives à la protection et la sensibilisation des droits de l'Homme, dont particulièrement les droits des femmes, l'égalité des sexes et le développement durable, constituent toujours des axes importants de la philosophie du programme.

Sur le plan des droits humains, la commission nationale des droits humains (CNDH) insiste particulièrement sur l'important volet relatif à la liberté d'expression ou d'opinion, que les autorités administratives concernées doivent mettre en œuvre afin de concilier le principe du respect de l'ordre public avec le libre exercice de ces droits.

En matière d'égalité de genre (ODD 5), le pays veut mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage d'enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine, assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation. Sur le plan social et culturel, la transition

démographique, la promotion de la scolarisation des jeunes filles, l'amélioration de l'offre des soins et services de santé et l'autonomisation de la femme devraient être à la base de l'amélioration des conditions de vie des nigériens avec, pour objectif, une réduction du taux de pauvreté de 45,1 % en 2014 à 37,9 % à l'horizon 2021.

Malgré les récentes résolutions adoptées par le Niger en 2017 (stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre, le décret sur l'extension de la scolarisation des jeunes filles du 5 décembre 2017 portant sur la protection, le soutien et l'accompagnement des jeunes filles en cours de scolarité, la politique nationale genre) il existe des sujets récurrents cantonnant les femmes et filles nigériennes dans un état chronique de pauvreté, fragilisant les relations de genre et défavorables à celles-ci (il est à ce titre important de souligner la féminisation de la pauvreté au Niger avec un rapport, parmi la population la plus pauvre, de trois femmes pour un homme). Le statut juridique de la femme nigérienne, en l'état actuel, ne correspond par ailleurs pas au principe d'égalité et d'équité énoncé dans la Constitution et que l'on retrouve dans les traités et conventions spécifiques aux femmes auxquels le Niger a souscrit.

Les questions d'égalité des genres qui ont été identifiées sont prises en compte sous une double modalité: (i) favoriser l'autonomisation des femmes et des OSC du secteur; et (ii) à travers les projets, renforcer la participation plus efficace des femmes dans le développement des politiques (analyses et dialogues stratégiques, politiques et économiques).

Les questions de changement climatique seront également prises en compte en particulier dans le cadre du renforcement des OSC actives dans ce secteur. En effet, l'exposition du Niger aux risques climatiques renforce sa grande vulnérabilité. Ces risques dans le contexte du Niger sont principalement les sécheresses, les inondations, les fortes chaleurs et les vents violents qui impactent négativement la productivité et menacent dangereusement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches les plus vulnérables qui sont les plus exposées. Les secteurs les plus affectés sont notamment les ressources forestières, les ressources en eau, les ressources fauniques, la pêche, et les zones humides. Les migrations peuvent aussi être liées aux conséquences de ces changements climatiques. En effet, la baisse constatée des différentes productions agricoles, la diminution voire même la disparition du cheptel dans certaines localités contraignent les populations à chercher des moyens de vie dans les grandes villes ou dans d'autres pays. Ces risques sont aussi la cause des maladies climato-sensibles comme le paludisme, la méningite, la malaria, etc.

En considération de ces risques, les projets terrain qui seront retenus à l'issu des appels à proposition prévus doivent également faire l'objet d'études d'évaluations environnementales et sociale cadres avant leur démarrage pour identifier les principaux risques et contraintes (y compris aux niveaux sociaux, légaux et institutionnels) liés à l'environnement et aux ressources naturelles qui pèsent sur la mise en œuvre des activités envisagées et qui devraient être pris en compte.

Ces évaluations environnementales qui porteront sur le résultat 4 doivent permettre:

- d'aider à assurer la conformité des sous-projets issus des appels à proposition aussi bien avec la législation environnementale, qu'avec les recommandations relatives à l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans les actions financées avec le soutien de l'Union européenne;
- de guider la gestion environnementale et sociale des sous-projets qui bénéficieront d'un subside en vue de la prévention ou l'atténuation des impacts négatifs et de l'optimisation des impacts positifs.

Au-delà des risques cités plus haut, la pollution, la baisse de la fertilité des sols, la déforestation et, de manière générale, l'exploitation abusive des ressources naturelles (végétales, fauniques, halieutiques et hydriques) constituent les principaux problèmes concernant le changement climatique, l'environnement et la biodiversité.

Des opportunités existent pour inverser ces tendances et créer les conditions d'une durabilité environnementale, en particulier:

- au niveau terrain, par exemple, la gestion durable des terres à travers des actions de récupération/restauration des terres dégradées, de renforcement des capacités sur les modes de gestion durable comme l'approche agriculture climatiquement intelligente et d'accompagnement des communautés en ce sens;
- au niveau institutionnel, par exemple, l'intégration des dimensions environnementales et climatiques au sein des actions des OSC, l'appui à l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans les plans et schémas de développement aux échelles locale et régionale (plan de développement communal – PDC et régional - PDR, schéma régional d'aménagement du territoire - SRAT, schéma d'aménagement foncier SAF.);
- au niveau de la sensibilisation des acteurs locaux, par exemple, la sensibilisation sur les effets néfastes sur la santé des fumées domestiques, la gestion des déchets plastiques, l'importance de la régénération naturelle assistée, le défrichement amélioré), etc.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans le programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les ODD dont l'objectif 16 des portant sur «paix, justice et institutions efficaces: promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes», mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention de l'objectif 5 pour «parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles». Cela n'implique pas d'engagement de la part du la République du Niger qui bénéficie de ce programme.

L'objectif global est de consolider la démocratie et la bonne gouvernance au Niger.

L'objectif spécifique est de renforcer les OSC dans leur rôle d'acteur du développement au Niger.

Le programme constitue une opportunité supplémentaire pour les OSC d'accroître leurs capacités en vue d'une action plus professionnelle, condition cruciale pour un exercice efficace de leur rôle d'acteurs du développement au Niger. Le programme impliquera ainsi quatre résultats illustrés ci-dessous.

Résultat 1: la connaissance de la société civile par les OSC elles-mêmes, la population nigérienne, les autorités publiques et les PTF est renforcée.

Résultat 2: des acteurs et les organisations de la société civiles ont des capacités de coordination, collaboration et plaidoyer renforcées leur permettant d'être réellement contributives au développement démocratique et socio-économique du Niger.

Résultat 3: une ou plusieurs plateforme(s) de dialogue entre États et OSC opérationnelle(s) et des bureaux de terrain «services et conseils» répondant au mieux aux besoins des organisations de la société civile renforcent les opportunités et les conditions de concertation et d'un dialogue plus structuré entre les pouvoirs publics et la société civile pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, ainsi que entre les OSC et les partenaires techniques et financiers.

Résultat 4: une sélection d'OSC actives dans les questions de gouvernance et transparence budgétaire, de processus électoral, de genre (autonomisation économique des femmes, participation des femmes à la vie politique, lutte contre les violences faites aux femmes), d'emploi des jeunes, cohésion sociale et communautaire dans le cadre de la migration, sécurité alimentaire et nutritionnelle, environnement et changement climatique, sont soutenues dans la préparation et mise en œuvre d'actions.

Par ailleurs, certaines régions seront ciblées, telles que les zones affectées par l'insécurité et les flux migratoires.

Les acquis dans le cadre des appuis précédents seront pérennisés et consolidés. Les ruptures dans la mise en œuvre des processus de renforcement de capacités et de dialogue OSC-État-collectivités territoriales seront évitées. Les appels à proposition porteront en particulier sur les nouvelles thématiques.

4.2 Principales activités

Pour le résultat 1:

les activités liées à ce résultat seront coordonnées en amont de l'installation de l'équipe d'experts techniques à long terme.

Les activités seront les suivantes:

- mise à jour participative et sensible au genre du répertoire et de la cartographie de la société civile nigérienne y compris l'analyse des cadres de concertation existants;
- mise en place d'une base de recensement des OSC au niveau géographique et thématique accessible aux OSC et actualisable périodiquement;
- analyse des défis auxquels les OSC sont confrontées dans le contexte nigérien;
- analyse des besoins des OSC pour ce qui concerne leur capacité à opérer (gouvernance, élaboration et mise en œuvre de plans d'action, gestion financière, plaidoyer, participation aux cadres de concertation entre OSC, avec les acteurs étatiques et les partenaires techniques et financiers sur le suivi des politiques sectorielles);
- organisation d'un ou plusieurs séminaires à échelle nationale et régionale;
- étude diagnostique sur l'offre existante en matière de renforcement des capacités et d'accompagnement de proximité des OSC.

Pour le résultat 2:

- activités de renforcement des capacités de gestion administrative et financières des OSC au niveau central et au niveau régional;
- organisation d'ateliers d'accompagnement ciblés des OSC dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de leurs propres projets;

- appui aux capacités d'analyse, de compréhension des enjeux du développement, de clarification de leur vision, du mandat et de la valeur ajoutée de l'OSC comme acteur de gouvernance et de dialogue;
- appui à l'émergence et à la consolidation d'espaces de discussions, d'échanges et de concertation entre les OSC sensibles au genre;
- développement d'un accompagnement de proximité dans la durée, notamment pour les OSC émergentes;
- appui à la production, l'accès, la diffusion de l'information pertinente et la capitalisation des connaissances aux OSC et aux outils modernes de communication;
- établissement d'un travail de rapprochement avec les différents PTF intervenant dans le domaine du renforcement des capacités des OSC et de suivi de la feuille de route;
- ateliers, séminaires d'échanges, etc., au niveau national et de la sous-région impliquant le corps universitaire, les centres de recherche spécialisés dans l'accompagnement de la société civile;
- appui au suivi du budget au niveau national et communal et dans les budgets sectoriels concernés: études et facilitation pour l'identification des acteurs mobilisés dans le suivi budgétaire et le renforcement des compétences techniques et des capacités de propositions des OSC ciblant principalement les thématiques sectorielles retenues et prévoyant la systématisation de la diffusion, de l'échange et de la sensibilisation sur les résultats.

Pour le résultat 3:

- une ou plusieurs plateformes d'échanges entre les OSC et les autorités sont renforcées ou mises en place de façon durable à Niamey et dans les régions;
- élaboration d'un guide pratique sur les modalités de coordination d'un cadre de conseils-services, sur la collecte, la gestion et la diffusion des informations;
- réflexion participative pour ce qui concerne le financement et la durabilité de ces structures;
- facilitation et appui technique aux dialogues sectoriels entre l'administration et les OSC dans les secteurs clés du développement en tenant compte des priorités de la coopération UE-Niger y compris l'égalité du genre, le changement climatique et les questions de migration;
- soutien aux organisations ou coalitions d'organisation à valeur ajoutée reconnues dans les secteurs concernés qui seront sélectionnées en fonction de compétences thématiques spécifiques (en particulier pour ce qui concerne les questions de gouvernance et transparence budgétaires, de processus électoral, de genre (autonomisation économique des femmes, participation des femmes à la vie politique, lutte contre les violences faites aux femmes), l'emploi des jeunes, cohésion sociale et communautaire dans le cadre de la migration, agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'environnement et le changement climatique).

Pour le résultat 4:

- appui à des OSC pour la mise en œuvre de leurs plans d'action;
- soutien aux actions visant l'appui à des initiatives sectorielles thématiques telles la gouvernance et la transparence budgétaires, le processus électoral, l'autonomisation

économique des femmes, la participation des femmes à la vie politique, la lutte contre les violences faites aux femmes, l'emploi des jeunes, la cohésion sociale et communautaire dans le cadre de la migration, agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le changement climatique et la protection de l'environnement en particulier dans les zones affectées par l'insécurité et les flux migratoires;

- soutien aux petites organisations telles que des associations de femmes et de jeunes;
- accompagnement des porteurs de projet en leur fournissant l'appui technique, organisationnel, relationnel et financier nécessaire à leur durabilité;
- soutien entre autres aux initiatives socio-économiques visant à favoriser la création de richesses et d'emplois et ciblant les populations à faibles opportunités d'autonomisation économique, en particulier les femmes.

Les activités impliqueront les OSC, les autorités publiques, les PTF et des représentants du secteur privé afin d'améliorer la collecte, la gestion et la diffusion des informations et d'assurer le rôle de conseil sectoriel (la compréhension, la participation à la définition, la mise en œuvre des politiques de développement, ainsi que le dialogue politique au niveau gouvernance).

4.3 Logique d'intervention

Le renforcement de la société civile dans le cadre du 11^e FED s'explique par la nécessité d'intégrer davantage les OSC dans le processus de lutte contre la pauvreté et de développement durable au Niger. Cette perspective s'inscrit dans les objectifs poursuivis dans le cadre de l'accord de Cotonou et soutenus dans le plan de développement économique et social du pays, ainsi que dans la réalisation des objectifs durables de développement.

Il s'agit de soutenir les efforts menés sous les PASOC 1, 2 et 3, de capitalisation des acquis et d'assurer la durabilité des actions réalisées et d'optimiser l'implication et la contribution des organisations de la société civile. Ce processus découlera notamment d'une plus grande légitimité, crédibilité et efficacité des OSC et de leurs actions en tant qu'acteurs indépendants et moteurs de changement au Niger, en partenariat avec les acteurs publics et les partenaires techniques et financiers.

La présence d'OSC plus efficaces et crédibles dans leur diversité constituera un élément majeur du rôle à jouer par celles-ci dans le développement du Niger, l'amélioration de la vie des populations du pays, la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance.

De ce fait également, les capacités conjointes et individuelles acquises faciliteront d'autant le processus dans le cadre de réelles dynamiques collectives de leur contribution à la formulation de politique publique et l'approfondissement de l'état de droit.

Par ailleurs, le renforcement des dynamiques collectives au sein d'une société civile constitue également le moteur d'une contribution accrue et pertinente dans le traitement de questions majeures d'actualité. Les concertations et les conditions de dialogues seront favorisées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de développement.

Les modalités de gestion et mise en œuvre ont été conçues afin d'optimiser les solutions et de s'adapter aux défis auxquels les organisations de la société civile doivent répondre. Une structure mixte de mise en œuvre est prévue, compte tenu des expériences antérieures. Dans ce cadre, une équipe d'assistance technique long terme (unité d'assistance technique – UAT)

aura pour mission principale de mettre en place un système d'appui, conseil et formation aux différents niveaux des OSC nigériennes pour la bonne exécution des activités du programme et l'obtention des résultats escomptés, à Niamey et dans les régions. L'assistance technique pourra mandater des experts dans les régions afin d'animer des dynamiques locales, assurer le conseil aux OSC, et faciliter le travail avec les autres acteurs.

L'accès des OSC aux financements du PASOC 4 passera par un mécanisme de subvention en cascade organisé par les ONG/organisations faitières sélectionnées dans le cadre de l'appel à proposition, et qui accompagneront par ailleurs les OSC bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs actions.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Non applicable

5.4 Modalités de mise en œuvre

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives² affectant les pays de mise en œuvre concernés.

² Les mesures restrictives de l'UE prévoient l'interruption ou la réduction, en tout ou en partie, des relations économiques et financières avec un ou plusieurs pays tiers, entités non étatiques, personnes physiques ou morales et groupes. Elles sont publiées sur internet à l'adresse suivante http://eeas.europa.eu/archives/docs/cfsp/sanctions/docs/measures_en.pdf

5.4.1 Subventions: appel à propositions «plans d'actions OSC Niger» (gestion directe)

(a) Objectifs des subventions, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

La subvention a pour objectif d'appuyer la préparation et la mise en œuvre des plans d'action d'une sélection d'OSC dans les secteurs suivants: les questions de gouvernance et transparence budgétaire, de processus électoral, de genre (autonomisation économique des femmes, participation des femmes à la vie politique, lutte contre les violences faites aux femmes), l'emploi des jeunes, cohésion sociale et communautaire dans le cadre de la migration, agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle, environnement et changement climatique. Par ailleurs, certaines régions seront ciblées, telles que les zones affectées par l'insécurité et les flux migratoires.

Résultats attendus: les OSC actives dans les questions de gouvernance et transparence budgétaire, de processus électoral, de genre (autonomisation économique des femmes, participation des femmes à la vie politique, lutte contre les violences faites aux femmes), emploi des jeunes, cohésion sociale et communautaire dans le cadre de la migration, l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'environnement et le changement climatique mettent en œuvre les actions nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

(b) Conditions d'éligibilité

L'accès des OSC aux financements du PASOC 4 passera par un mécanisme de subvention en cascade organisées par les ONG/organisations faitières ayant une expérience démontrée dans la mise en œuvre et la gestion d'actions de renforcement et d'accompagnement des OSC ainsi que dans la gestion de mécanismes de subventions en cascade. Sous réserve des informations qui seront publiées dans l'appel à propositions, le montant indicatif de la contribution de l'UE par subvention est d'au moins 1 500 000 EUR à ces organisations faitières. La durée maximum (période de mise en œuvre) des subventions octroyées aux ONG/organisations faitières est de 36 mois.

En ce qui concerne les subventions en cascade, les OSC éligibles seront des OSC (personnes morales, personnes physiques ou groupements sans personnalité juridique, ONG locales et internationales) actives dans les thématiques prioritaires à Niamey et dans les régions du Niger en particulier les régions fragiles. Les OSC éligibles auront des plans d'actions qui auront fait l'objet d'un examen ou d'un appui pour évaluer leur solidité et leur pertinence par rapport à la ou aux thématiques prioritaires.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel; la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action; le caractère inclusif de la mise en œuvre du plan d'actions; le niveau de transparence de la gestion; le fonctionnement démocratique de l'organisation; la fonctionnalité du système de suivi-évaluation.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour les subventions au titre du présent appel est de 95%.

Lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Période indicative pour le lancement de l'appel
Troisième trimestre 2020

5.4.2 Passation de marchés (gestion directe)

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Résultat 1-2-3	Service	3	4 ^e trimestre 2019
Résultat 4	Subvention	2- 3	1 ^{er} trimestre 2020

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers dans le cadre de l'appel à propositions
5.4.1 Subventions: appel à propositions plans d'actions OSC Niger (gestion directe) –		
Résultat 4	5 000 000	263 158
5.4.2 Passation de marchés (gestion directe)		

Résultat 1	400 000	
Résultat 2/3/4	2 000 000	
5.9 - Évaluation et 5.10 - Audit	200 000	
5.11 - Communication	200 000	
Provision pour imprévus	200 000	
Total	8 000 000	263 158

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le programme sera sous mode de gestion directe. Le maître d'ouvrage du programme est le ministère des finances, en sa qualité d'ordonnateur national du FED. D'autres ministères transversaux seront impliqués dans la mise en œuvre et suivi. Il s'agit notamment du ministère du développement communautaire et de l'aménagement du territoire (qui abrite en son sein la direction des ONG et des associations de développement) du ministère de l'intérieur, et du ministère de la jeunesse, des sports et de la culture.

La mise en œuvre se fera par le biais d'un appel à propositions combiné avec de l'assistance technique. Un cabinet d'assistance technique (AT) de longue durée, sera recruté par appel d'offre international. Le cabinet mettra à disposition les experts et reste de personnel nécessaire pour la création d'une unité de gestion technique (UGT), ayant une connaissance solide sur le développement institutionnel de la société civile et une compétence approuvée en termes de gestion administrative et financière, ainsi qu'une expérience de communication, de suivi et de rapportage.

L'UGT mettra ainsi en place un système d'appui, conseil et formation à différents niveaux des OSC nigériennes pour la bonne exécution des activités du programme et l'obtention des résultats escomptés. Il devra mandater des experts dans les régions afin de faciliter le travail avec les autres acteurs.

L'AT à court terme pourra être mobilisée au besoin, y compris si nécessaire pour renforcer la présence de l'UGT dans les régions.

L'UGT assistera la délégation UE et l'ON dans la préparation de l'appel à propositions destiné à identifier des ONG de capacité technique et financière permettant l'organisation, le suivi et l'encadrement de subventions en cascades. Ces organisations vont bénéficier de contrats de subvention permettant de soutenir des actions d'OSC et d'ONG locales par le biais de subventions en cascades.

Comité de pilotage

Un comité de pilotage fournira les orientations stratégiques pour le programme et recommandera des mesures correctives en cas de problèmes lors de la mise en œuvre. Il aura un caractère tripartite en vue de favoriser le dialogue et la confiance entre la société civile, le gouvernement et la Commission européenne.

Le comité est présidé par un représentant du ministère du développement communautaire et de l'aménagement du territoire. En outre et il est composé entre autres par:

- un représentant de la direction des ONG et des associations de développement;
- cinq représentants de la société civile;
- un représentant du chef de Délégation de l'Union européenne (à titre d'observateur);

- un représentant des partenaires techniques et financiers soutenant des initiatives de la société civile au Niger (à titre d'observateur);
- un représentant d'une ONG internationale;
- toute autre personne ou institution qui puisse être invitée par le comité à titre d'assesseur ou observateur.

Le comité se réunit au moins deux fois par an. Les fonctions des membres du comité de pilotage sont bénévoles. L'UGT exercera les fonctions de secrétariat du comité.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Evaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours, finale et, éventuellement, ex post de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants au travers de missions commandées par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport au fonctionnement du soutien fourni par l'UGT et les organisations bénéficiaires des contrats de subvention, en tenant compte aussi du fait qu'une phase subséquente du programme devra être formulée avant la fin de la mise en œuvre.

L'évaluation finale ou ex post sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier des leçons apprises pour la suite de l'appui aux organisations de la société civile dans le cadre du 11^e FED.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions

et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation en 2020 et 2022.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'audit en 2021 et 2022.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Dans le cadre de la présente action, les actions de communication et visibilité seront conjointement définies par les ministères techniques, l'ON et la Délégation de l'Union européenne (DUE), et mises en œuvre par le biais de contrats de services.

Objet	Type	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure	Montant total
Contrat de services de communication et visibilité des activités de l'action	Contrat de Services	1	2020Q1	200 000 EUR

6 CONDITIONS PREALABLES

N/A

7 APPENDICE – CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs	Lignes de base (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	L'objectif global est de consolider la démocratie et la bonne gouvernance au Niger.	<p>Cadre juridique et réglementaire permettant l'implication de la société civile actualisé et adopté</p> <p>Score de l'indicateur de gouvernance (Worldwide Governance Indicator/Voice and Accountability)</p>	Proposition de réforme de la loi régissant les OSC élaborée, mais non adoptée	<p>Loi régissant le fonctionnement des OSC révisée et adoptée</p> <p>TBD</p>	<p>Décision sur l'adoption de la loi régissant le fonctionnement des OSC</p> <p>Rapport Banque mondiale</p>	<p>Niveau de sécurité et stabilité dans les régions concernées</p> <p>Engagement des OSC à jouer un rôle constructif de dialogue externe et interne au secteur</p>

<p>Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)</p>	<p>L'objectif spécifique est de renforcer les OSC dans leur rôle d'acteur du développement au Niger</p>	<p>1 Statut et degré d'opérationnalisation du cadre de concertation sectoriel</p> <p>- 2 Montant de l'aide des PTF aux OSC</p> <p>- 3 Volume financier des ressources allouées aux OSC en fin de programme</p> <p>- 4 Nombre de rapports des OSC sur le suivi des politiques publiques</p> <p>Nombre de rapports sur la participation des OSC aux revues sectorielles annuelles et dialogues sectoriels</p> <p>Les plans d'actions et les rapports d'activités des OSC intègrent les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques</p>	<p>Non-officiel</p> <p>Faiblesse de Capacité d'absorption des ressources et d'utilisation optimale</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p> <p>Faiblesse de la prise en compte des questions d'environnement et des changements climatiques dans les rapports des OSC</p>	<p>Cadre de concertation État-PTF-OSC officialisé</p> <p>TBD</p> <p>TBD</p> <p>TBD</p> <p>Participation des OSC dans la préparation des contributions déterminées au niveau national (CDN) et le suivi des conventions post-Rio sur le changement climatique, la désertification et la diversité biologique.</p>	<p>-1. arrêté ministériel</p> <p>2-3- bases de données du comité d'aide au développement (CAD) sur l'aide publique au développement (APD)</p> <p>Rapports de l'AT</p> <p>Revue à mi-parcours et final du programme</p> <p>Rapports produits par les OSC partenaires</p> <p>- Rapport annuel d'activités des OSCs- Rapports d'activités des institutions qui portent le suivi des trois conventions post-Rio</p>	<p>Cadre juridique et réglementaire adapté régissant les activités des OSC</p> <p>Gouvernance interne effective et respect de la réglementation par les OSC</p>
--	---	---	--	--	---	---

Produits	<p>Résultat 1: La connaissance de la société civile par les OSC elles-mêmes, la population nigérienne, les autorités publiques et les PTF est renforcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - OSC plus légitimes et crédibles, capables et compétentes comme partenaires du développement - Nombre, type et montant des initiatives financées - Qualité des projets financés - Résultats atteints par les bénéficiaires des projets de renforcement individuel et collectif 	<p>Société civile encore non suffisamment reconnue comme partenaire égal de la vie publique économique, politique et sociale 2015</p> <p>Capacité d'initiative, de structuration et de gestion, et reconnaissance des OSC montre des faiblesses 2015</p>	<p>Organisation des assises de la société civile</p> <p>Les OSC bénéficient d'une reconnaissance plus importante 2018 - 2019</p>	<p>Compte-rendu des assises de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diverses publications du programme (plaquette, site) - Rapports de suivi de l'AT - Statistiques des appels à propositions - Rapports produits par les OSC - Évaluation du programme - Audit du programme 	<p>- Gouvernance interne effective et respect de la réglementation par les OSC</p> <p>NOTE: Valeurs de base et cible pour certains indicateurs non disponibles et à déterminer pendant la phase de démarrage du projet</p>
-----------------	---	--	--	--	--	---

	<p>Résultat 2: Des acteurs et les organisations de la société civiles ont des capacités de coordination, collaboration et plaidoyer renforcées leur permettant d'être réellement contributives au développement démocratique et socio-économique du Niger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme corporative durable ex. Charte de la Société Civile - Satisfaction et adhésion au processus de mise en place de la charte - Nombre, type et qualité de rapports produits par les OSC sur le suivi des politiques publiques - Nombre et qualité des projets conjoints mis en œuvre - Nombre de rapports sur la participation des OSC aux revues sectorielles annuelles et dialogues sectoriels 	<p>Absence de consensus entre les OSC (refus de charte) 2015</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p>	<p>La Charte de la société civile est validée (2018)</p> <p>TBD</p> <p>TBD</p> <p>TBD</p> <p>TBD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Charte de la société civile publiée - Rapports de l'AT - Rapport des OSC et des PTF - Revues mi-parcours et finales 	<p>- Engagement des OSC à jouer un rôle constructif de dialogue interne et externe au secteur</p> <p>NOTE: Valeurs de base et cible pour certains indicateurs non disponibles et à déterminer pendant la phase de démarrage du projet</p>
	<p>Résultat 3: Une ou plusieurs plateforme(s) de dialogue entre États et OSC opérationnelle(s) et des bureaux de terrain «services et conseils» répondant au mieux aux besoins des organisations de la société civile renforcent les opportunités et les conditions de concertation et d'un dialogue plus structuré entre les pouvoirs publics et la société civile pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, ainsi que entre les OSC et les partenaires techniques et financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'OSC informées sur les opportunités de participation au développement des politiques - Nombre de consultations sectorielles des OSC par les institutions de l'État 	<p>Société civile faiblement impliquée par les pouvoirs publics dans la définition et le suivi de la mise en œuvre des politiques</p>	<p>Le dialogue État/société civile s'érige en partenariat effectif et efficace dans différents processus et secteurs de développement du Niger</p>	<ul style="list-style-type: none"> Textes légaux Rapports de l'État et des bailleurs de fonds Médias Rapports de l'AT Revue du programme 	<p>Volonté de l'État de coopérer avec la société civile</p> <p>Engagement des OSC à jouer un rôle constructif de dialogue externe et interne au secteur</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et fréquence des concertations - Nombre et fréquence participation aux revues - Niveau de satisfaction des parties 			<ul style="list-style-type: none"> Débats et rapports publics Rapports d'activité des OSC partenaires 	NOTE: Valeurs de base et cible pour certains indicateurs non disponibles et à déterminer pendant la phase de démarrage du projet
	<p>Résultat 4: une sélection d'OSC actives dans les questions de gouvernance et transparence budgétaire, de processus électoral, de genre (autonomisation économique des femmes, participation des femmes à la vie politique, lutte contre les violences faites aux femmes), d'emploi des jeunes, cohésion sociale et communautaire dans le cadre de la migration, agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle, environnement et changement climatique, sont soutenues dans la préparation et mise en œuvre d'actions.</p> <p>Par ailleurs, certaines régions seront ciblées, telles que les zones affectées par l'insécurité et les flux migratoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du budget exécuté par les OSC en fin de programme - Nombre d'OSC bénéficiant d'un programme de développement organisationnel - Intégration de l'ABD/genre dans les outils de programmation, conception, etc., ainsi que dans ceux de suivi et d'évaluation (gestion axée sur les résultats et la performance sensible au genre et droits humains et budgétisation sensible au genre) - Les comités et structures de pilotage, suivi et consultation, ainsi 	<p>0</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p>	<p>90 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>TBD</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices de l'appel à propositions Rapport de sélection de projets Documents d'action de projets Rapports de l'AT Revue du programme Rapports d'activité des OSC partenaires 	

		<p>que les activités programmées dans le cadre des actions financées incluent une participation équitable des femmes et des hommes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la mesure du possible, par la promotion des femmes aux nominations à des postes de responsabilité. - Les projets terrains retenus dans les appels à proposition intègrent de manière stratégique la question de changement climatique et environnement 	0	100 %		
--	--	--	---	-------	--	--



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 3

de la décision de la Commission relative au financement du programme d'action annuel 2018 en faveur de la République du Niger

Document relatif à l'action pour l'appui à l'émergence du secteur privé, à l'efficacité et à la qualité du partenariat Niger/Union européenne

INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS
PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 110(2) du règlement financier, applicable au Fonds européen de développement (FED) en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323 aux sections suivantes en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions: 5.4.1

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Appui à l'émergence du secteur privé, à l'efficacité et à la qualité du partenariat Niger - Union européenne Numéro CRIS: NG/FED/041-040 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Niger	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) 11 ^e FED Niger (2014-2020)	
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Appui à l'ordonnateur national (ON) Mesures d'appui et d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions de coopération	Aide publique au développement : OUI ¹
5. Montants concernés	Coût total estimé: 3 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 3 000 000 EUR	
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion indirecte - passation de marchés de services et de subventions de fonctionnement	

¹ L'aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

7. a) Code(s) CAD	15110 – Politiques publiques et gestion administrative			
b) Principal canal de distribution	n/a			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	N/A		
10. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principaux: ODD 17 – partenariat pour la réalisation des objectifs et ODD 1 – pas de pauvreté</p> <p>ODD secondaires: ODD 5 –égalité entre les sexes, ODD 8 – travail décent et croissance économique, ODD 16 – paix justice et institutions efficaces</p>			

RESUME

L'appui à l'ordonnateur national du FED (ON) s'inscrit pleinement dans le schéma de la coopération prévu par l'accord de Cotonou. Le programme contribuera à la consolidation du partenariat Niger - UE pour une coopération efficace.

L'objectif global est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de l'aide communautaire, de façon à accroître son impact sur le développement économique (y compris les investissements du secteur privé) et la réduction de la pauvreté au Niger.

Les objectifs spécifiques visés sont:

- le renforcement des capacités de gestion administrative, financière et technique de la cellule d'appui à l'ON du ministère des finances et des ministères techniques, en vue de contribuer à une mise en œuvre efficace de l'aide communautaire;
- l'amélioration de la qualité des projets (conception et mise en œuvre) à travers des études et missions d'assistance technique, y compris pour des études et des activités promouvant le secteur privé et les investissements;
- le soutien pour l'émergence du secteur privé pour permettre une augmentation des investissements et la croissance économique dans le pays.

Ce projet est prévu dans le programme indicatif national (PIN) 11^e FED dans le volet «appui à l'ordonnateur national et facilité de coopération technique». Une enveloppe de 10 000 000 EUR a été réservée pour ce domaine. Une première décision de financement de 2 000 000 EUR a été approuvée en 2014 dans le cadre du mécanisme de transition du FED (*Bridging Facility*). Une seconde décision de 5 000 000 EUR est en cours d'exécution. L'action en objet fera l'objet d'une troisième décision et contient une composante pour l'appui à l'ON et une autre portant sur la facilité de coopération technique pour un montant total de 3 000 000 EUR.

Les principaux résultats attendus concernent le renforcement des capacités de l'ON en matière de programmation, conception, mise en œuvre et suivi-évaluation; l'appui à la mise en œuvre du PIN 11^e FED; le suivi rigoureux et périodique des conditionnalités et des engagements de l'État liés à la mise en œuvre des programmes et la contribution de l'ON au dialogue politique dans ses implications opérationnelles.

Pour atteindre ces résultats, sont envisagées l'octroi d'une subvention de fonctionnement aux services de l'ON, des études, des missions d'assistances techniques internationale et nationale ponctuelles, des formations, des ateliers pour le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le cadre de la coopération des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)-UE.

Le maître d'ouvrage du programme est le ministère des finances. Le maître d'œuvre est la cellule d'appui à l'ON.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/domaine thématique

Le contexte général du Niger prévalant depuis la signature du PIN en 2014 reste marqué par des défis sécuritaires dans les régions du Nord, à Diffa et Tillabéry. Les attaques de Boko Haram sur le territoire national (région de Diffa) et des djihadistes du nord du Mali se sont réduites depuis mi 2017 en raison de la coordination des pays du Lac Tchad et du Groupe des cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Ces menaces et actions terroristes ont conduit à des déplacements de population, à la saturation de la chaîne pénale, à des perturbations dans les échanges commerciaux et les flux financiers, à un accroissement imprévu des dépenses de l'État (notamment le paiement des salaires et frais de fonctionnement pour les forces de défense et de sécurité) et à des pertes de recettes, qui pèsent lourdement sur la crédibilité du budget. Les crises sécuritaires et humanitaires au nord-Mali et au nord-ouest du Nigéria ont, en outre, alimenté d'importants flux de réfugiés sur le territoire national (environ 200 000 réfugiés et déplacés sur le sol nigérien).

La combinaison des facteurs d'insécurité, de pauvreté économique et de crise sociale qui fragilise le Niger est renforcée par son statut de pays d'asile et de transit, et d'axe incontournable pour les migrants dans leur projet de se rendre dans les pays du Maghreb, voire l'Europe. La migration irrégulière, via le Niger, vers la Libye et l'Europe n'a cessé de s'amplifier depuis ces dernières années avec son cortège de drames humains et ses conséquences socio-sécuritaires. Le nombre des immigrants irréguliers a néanmoins baissé à partir de 2017, conséquence notamment des mesures énergiques prises par les autorités nigériennes. Par ailleurs, les faibles moyens de l'État pour asseoir son autorité sur un territoire immense rend le contrôle des frontières difficiles, ce qui favorise la circulation transfrontalière des combattants, des groupes armés et des mouvements terroristes et constitue une source d'insécurité et une menace constante à la stabilité du Niger et des pays du Sahel en général. Dans ce contexte, l'État nigérien est particulièrement engagé pour faire face aux nouvelles menaces qui se présentent à lui.

S'agissant du contexte économique, pour l'année 2018 le PIB du Niger devrait s'accroître de 5,2 %. Les principales composantes du PIB en 2017 sont les secteurs primaire et tertiaire qui représentaient respectivement 43,4 % et 35,7 % du PIB.

- le secteur primaire du Niger, quasi-totalement informel, est fortement ancré sur l'agriculture qui offre l'essentiel des opportunités d'emploi. Les marges d'amélioration de la productivité de cette agriculture demeurent très importantes du fait des techniques agricoles utilisées, mais aussi des faibles intrants et de la faible qualité. Aussi, la transformation agroalimentaire représente un sous-secteur avec un important potentiel. Il reste néanmoins très informel et insuffisamment développé, très dépendant de matières premières, du coût énergétique, et d'intrants importés ainsi que d'un pouvoir d'achat en moyenne très faible.
- autre filière prometteuse, l'artisanat, largement informel aussi, emploie une part importante de la main-d'œuvre et constitue une source de revenus non négligeable. Pouvant accueillir des jeunes en marge du système scolaire, l'artisanat pourrait être un facteur essentiel de stabilité sociale et d'intégration socioprofessionnelle. Par exemple, la filière du cuir alimentée par un savoir-faire traditionnel et un grand potentiel en ressources animales, constitue l'un des maillons les plus dynamiques et productifs de ce secteur.
- de leur côté les industries extractives ne sont pas en mesure de créer suffisamment d'emplois pour absorber l'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail au Niger.

Par ailleurs, même si le Niger a fait de remarquables progrès dans le classement *Doing Business de la Banque mondiale* en sautant 32 places entre 2013 et 2017, de nombreuses entreprises (de toutes tailles) se plaignent d'un climat des affaires inhospitalier. Les faibles niveaux d'investissement étrangers et nationaux témoignent également de la dichotomie entre le classement *Doing Business* et la réalité vécue par les entrepreneurs. Ainsi, le secteur privé opère dans un climat d'affaires peu accueillant malgré l'important engagement du président du Niger, notamment à travers le dispositif institutionnel d'amélioration et de suivi du climat des affaires qui suit les réformes *Doing Business*. Ce Dispositif a pour mission d'orienter et coordonner le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action sur le climat des affaires; d'assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions, d'impulser les structures et les acteurs concernés par l'amélioration des indicateurs du climat des affaires. D'autres facteurs expliquant les faiblesses du secteur privé sont un manque marqué de concurrence, les déficiences au niveau du savoir-faire et de la main d'œuvre qualifiée, le manque de

compétitivité industrielle, un faible taux de bancarisation ainsi que le coût, l'accès et la fiabilité de l'offre en électricité.

À cela s'ajoute le fait que la croissance économique excède à peine la croissance démographique de 3,9 % (la plus élevée au monde). La forte croissance de la population est la principale menace à la croissance économique à moyen terme du pays et un facteur à risque pour sa stabilité. Le chômage des jeunes, la prévalence du sous-emploi, les inégalités (liées à l'âge, au genre ou au lieu de vie) dans l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle sont autant de facteurs de frustration, voire d'insécurité au Niger. Ainsi, la moitié de la population a moins de 15 ans et 265 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. Notre ambition commune est de donner un espoir et un avenir à la jeunesse nigérienne au travers de la relance économique, des investissements inclusifs et responsables et du secteur privé.

Ainsi, le pays est classé en avant-dernière position en ce qui concerne l'indice de développement humain (IDH) et l'indice d'inégalité de genre (IIG), avec des valeurs respectives de 0,353 et 0,695 en 2015. Le taux de pauvreté est estimé à 45 % en 2014 contre 48,2 % en 2011 et contre 59,5 % en 2008. Il est important de souligner la féminisation de la pauvreté avec un rapport, parmi la population la plus pauvre, de trois femmes pour un homme. En outre, la demande sociale en biens et services publics (éducation, santé, eau, justice, ...) reste encore très forte au Niger même si par ailleurs les indicateurs socioéconomiques ont connu un accroissement significatif sur la dernière décennie.

Malgré les récentes résolutions adoptées par le Niger en 2017 (stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre; le décret sur l'extension de la scolarisation des jeunes filles du 5 décembre 2017 portant sur la protection; le soutien et l'accompagnement des jeunes filles en cours de scolarité; la politique nationale genre) il existe des sujets récurrents cantonnant les femmes et filles nigériennes dans un état chronique de pauvreté, fragilisant les relations de genre et défavorables à celles-ci.

Le statut juridique de la femme nigérienne, en l'état actuel, ne correspond pas au principe d'égalité et d'équité énoncé dans la Constitution et que l'on retrouve dans les traités et conventions spécifiques aux femmes auxquels le Niger a souscrit.

Au niveau des droits humains, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) insiste pareillement sur les points cités ci-avant et rappelle l'important volet relatif à la liberté d'expression ou d'opinion, que les autorités administratives concernées doivent mettre en œuvre afin de concilier le principe du respect de l'ordre public avec le libre exercice de ces droits.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Au terme de la mise en œuvre du plan de développement économique et social (PDES 2012-2016), une stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) 2035 (adoptée par le décret n°2017-354/PRN/MP du 9 mai 2017) et un nouveau PDES pour la période 2017-2021 ont été adoptés au cours de l'année 2017. Le PDES 2017-2021 a été élaboré dans un contexte international, régional et national marqué par des préoccupations majeures comme la persistance des menaces terroristes, la migration clandestine, ainsi que des flux migratoires intensifs dont la migration à risque des femmes et des enfants. En particulier, le PDES II s'articule autour de cinq axes stratégiques, lesquels sont inter-reliés et reflètent les principales dimensions du développement humain durable. Il s'agit des axes et programmes respectifs suivants : (i) renaissance culturelle : mobilisation sociale pour un changement de

comportement et consolidation de la culture démocratique et républicaine; (ii) développement social et transition démographique : développement du capital humain et transition démographique; (iii) amélioration de la croissance économique : développement du secteur privé, sécurité alimentaire et développement agricole durable et amélioration de la gestion du développement; (iv) amélioration de la gouvernance, paix et sécurité : consolidation de l'efficacité et de la transparence des institutions et renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix; et (v) gestion durable de l'environnement : gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique et amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique.

La stratégie globale adoptée par le PDES 2017-2021 est également en ligne avec les principaux engagements internationaux souscrits par le Niger, que sont l'agenda de l'après-2015 des Nations unies à travers ses 17 objectifs de développement durable (ODD), l'accord de Paris (COP 21) sur le changement climatique; l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la vision 2020 de la CEDEAO, le cadre du G5-Sahel, le pacte de convergence et de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA et le document d'orientations économiques approuvé par le Fonds monétaire international (FMI).

Les 13 et 14 décembre 2017 s'est tenue à Paris, une conférence internationale et une table ronde portant sur le financement du plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021. Au cours de ces événements, des annonces de fonds ont été faites à hauteur de 23 000 000 000 USD, dont 12 700 000 000 USD en appui à la mise en œuvre du PDES (pour un besoin de 7 000 000 000). En outre, une feuille de route a été élaborée et adoptée par le gouvernement en Conseil des ministres du 9 février 2018, qui vise à relever les trois principaux défis suivants : (i) l'opérationnalisation du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de coordination du PDES, (ii) la concrétisation des annonces faites à la table ronde et au forum des investisseurs et (iii) l'appropriation du PDES et de la SDDCI Niger 2035.

En matière d'égalité de genre (ODD 5), le pays veut mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine, assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation.

Sur le plan social et culturel, la transition démographique, la promotion de la scolarisation des jeunes filles, l'amélioration de l'offre des soins et services de santé et l'autonomisation de la femme devraient être à la base de l'amélioration des conditions de vie des nigériens avec, pour objectif, une réduction du taux de pauvreté de 45,1 % en 2014 à 37,9 % à l'horizon 2021.

En ce qui concerne l'autonomisation de la femme, un sous-programme vise l'amélioration des revenus des femmes rurales et au niveau de l'autonomisation à travers la culture, les interventions porteront sur la sensibilisation des femmes sur leur rôle dans la promotion des valeurs culturelles.

Les objectifs qui s'intègrent parfaitement dans les trois premières des quatre priorités stratégiques de la politique nationale sur le genre (2017) à l'horizon 2035 à savoir:

- l'amélioration de l'environnement socioculturel en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d'équité entre les hommes et les femmes;
- le renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à l'application effective des droits des femmes et des petites filles, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir;

- à l'autonomisation économique et croissance inclusive en lien avec la gestion durable de l'environnement, la gestion des risques de catastrophes, les migrations et les urgences humanitaires ;
- au renforcement des mécanismes institutionnels et cadres organisationnels de coordination, de suivi-évaluation et de partenariat.

Des indicateurs clés de mesure des changements pourraient être liés à l'efficacité de l'administration, à l'éducation et au maintien des jeunes filles dans le système éducatif, au mariage précoce, à l'état civil, au genre et à la croissance démographique.

La réponse apportée par le PDES 2017-2021 est d'une manière générale pertinente au regard des nombreux défis qui caractérisent le contexte nigérien tels que les menaces sécuritaires liées au terrorisme, aux trafics illégaux et aux conflits locaux; la faible performance du système de gouvernance, y compris une administration peu efficace; une justice encore éloignée du citoyen et la corruption qui sévit malgré les progrès consentis; une forte pression démographique qui entraîne une pression importante sur les services publics et sur le marché de l'emploi; un capital humain faible en termes d'éducation et de santé; une croissance économique insuffisante et non inclusive; l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente. La cohérence entre le cadre stratégique défini dans le PDES et les politiques sectorielles existantes est globalement assurée.

Pour le 11^e FED (2014-2020), l'aide communautaire finalement allouée pour le Niger a été de 596 000 000 EUR initiale. Une augmentation de 90 000 000 EUR a récemment été approuvée dans le cadre de la revue à mi-parcours. L'appui se structure autour de quatre secteurs de concentration (sécurité alimentaire, nutrition et résilience; consolidation des capacités de l'État pour la mise en œuvre de politiques sociales; consolidation de la paix, de la sécurité et de la gouvernance; accès routier dans les zones affectées par l'insécurité et les risques de conflits) et deux appuis hors secteurs de concentration, l'appui à la société civile et à l'ordonnateur national (ON), en vue d'appuyer la mise en œuvre du programme de coopération.

La formulation d'un nouveau programme d'appui à l'ON constitue une opportunité de consolider le partenariat dans le cadre de l'aide communautaire pour une coopération efficace. Il s'agit plus particulièrement de renforcer le fonctionnement des services de l'ON en vue d'une meilleure mise en œuvre des projets du 11^e FED et la préparation du prochain programme de coopération.

Ce renforcement peut être mis en phase avec la 4^e priorité stratégique de la politique nationale sur le genre (2017) à l'horizon 2035 (citée ci-dessus), à savoir le renforcement des mécanismes institutionnels et cadres organisationnels de coordination, de suivi-évaluation et de partenariat.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les acteurs des secteurs d'intervention de coopération/gestion de l'aide extérieure en cours et en préparation sont: les agents des administrations/autorités centrales et locales, les représentants de l'Assemblée nationale, la société civile, les organisations professionnelles, les opérateurs économiques et les acteurs du secteur privé d'une manière générale mais également les institutions financières nationales et régionales. L'ensemble de ces acteurs seront parties prenantes à la mise en œuvre de cette facilité de coopération technique.

À travers ce projet, c'est l'ensemble de la population nigérienne, en tant que bénéficiaire final, qui devrait tirer parti d'une mise en œuvre plus efficace de la coopération européenne.

Néanmoins, les principaux bénéficiaires de ce projet sont les services de l'ON et les services techniques des ministères sectoriels chargés de la coopération «FED» au Niger (cellule d'appui à l'ON) qui seront renforcés pour permettre à l'ON de mieux exercer ses fonctions et tâches spécifiées dans l'accord de Cotonou révisé et au gouvernement dans son ensemble à mettre en œuvre de façon efficace et efficiente les actions d'appui financées par le 11^e FED et les appuis dans le contexte du futur cadre de coopération UE-Niger.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Le programme d'appui à l'ordonnateur national du FED, régi à ce jour par le 11^e FED, s'est inscrit pleinement dans le schéma de coopération prévu par l'accord de Cotonou et a permis de faciliter la mise en œuvre de l'aide communautaire pour faire face aux défis auxquels le pays est confronté, notamment dans les domaines climatiques, alimentaires, sécuritaires, migratoires et sociaux.

Au terme des précédents projets d'appui à l'ON, il apparaît que la cellule d'appui à l'ON demeure une structure nécessaire d'appréciation, de médiation, d'harmonisation et d'aide à la décision, tant pour l'ON, et les ministères techniques que pour la Délégation de l'UE. À ce titre, et sur l'importance du rôle de l'ON, on ne peut pas faire l'économie d'un renforcement de capacités de l'ON et de la cellule également en matière d'approche basée sur le droit (ABD) et sur les questions du genre, d'autant plus que l'ON et la cellule, étant des organes émanant du ministère des finances, sont en principe soumis aux mêmes règles d'application et de redevabilité de la prise en considération des aspects des droits de l'Homme (DH)/genre et de l'ABD que tous les autres ministères. Par ailleurs, le projet s'évertuant à consolider l'ensemble des activités financées par le FED reste complémentaire à tous les autres projets et programmes.

Le projet contribuera aussi à suppléer le problème de la rotation des cadres dans l'administration nationale, qui rend toujours difficile toute capitalisation de l'expérience et des compétences acquises, nécessaires à la gestion quotidienne du FED présentant un risque non négligeable quant au rythme d'exécution du partenariat. Quelle que soit la solution qui sera envisagée en matière de ressources humaines, celle-ci devra garantir une politique et pratique sensible au genre.

Le programme envisagé permet d'agir sur ces différents aspects en accompagnant les ministères techniques concernés par l'intervention UE et les projets et programmes FED, en contribuant à renforcer les capacités techniques et opérationnelles. En outre, le projet mettra en place une facilité de coopération technique pour l'engagement d'experts sectoriels à court et moyen termes à travers des contrats de service, afin de contribuer aux étapes principales du cycle de projet en particulier dans le cadre du développement et de la promotion du secteur privé, du climat des affaires et des investissements au Niger.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Les risques identifiés concernent des questions essentiellement liées au contexte socio-politique et à la gouvernance. Le risque principal porte toujours sur la forte rotation des cadres des ministères techniques. La nomination des cadres de l'administration est une décision sur laquelle la délégation UE ne peut pas interférer. Un des risques majeurs par rapport à l'ABD/Genre, est que cette question soit considérée comme “allant de soi” et qu'il n'y ait pas de mesure ou d'action spécifique ou que les parties prenantes ne soient pas conscientes des enjeux stratégiques liés à cet aspect.

Catégorie du risque	Niveau	Mesures d'atténuation
Stabilité du positionnement de la cellule d'appui à l'ON directement sous l'autorité de l'ON	faible	Dispositif organisationnel plus efficient
Respect des engagements des différentes parties souscrits dans l'accord de Cotonou	moyen	Tenir régulièrement les réunions du dialogue politique
Maintien du recrutement des cadres nationaux de la cellule d'appui à l'ON selon le principe de compétence jusqu'ici appliqué.	moyen	Assurer la transparence dans le recrutement du personnel
Pas de mesure ou d'action spécifique concernant l'ABD/genre ou que les parties prenantes ne soient pas conscientes des enjeux stratégiques liés à cet aspect	moyen	Prévoir des analyses genre sur chaque programme, des renforcements de capacité, de la sensibilisation concise, veiller au recrutement d'expertise en matière ABD/genre.
Hypothèses : - volonté de l'État de coopérer notamment dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la démocratie; - qualité du dialogue politique.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

La convention de financement NE/FED/024-089 « appui à l'ordonnateur national » signée le 4 avril 2013 sous le 10^e FED a permis des avancées significatives dans le cadre de la gestion des fonds FED. À la fin 2013, l'enveloppe A allouée pour le Niger avait été totalement engagée. Les résultats obtenus témoignent d'une appropriation du processus de décision de financement par les services de l'ordonnateur national et les ministères techniques bénéficiaires concernés. En outre, les outils de gestion sont en train d'être affinés pour répondre au mieux aux besoins des différents acteurs.

Des enseignements importants et pertinents pour l'identification de ce programme ont été dégagés lors de la mise en œuvre de la phase précédente de l'appui à l'ON:

- les capacités de l'ON en matière de programmation, conception, mise en œuvre, gestion des procédures, suivi-évaluation se sont améliorées, mais des progrès restent à faire pour ce qui concerne les ministères techniques;
- la contribution de l'ON au dialogue politique, ainsi que la prise en compte par toutes les parties prenantes des actions transversales (notamment une meilleure sensibilisation des acteurs-clés aux questions générales de développement et de commerce) sont indispensables à l'efficacité de l'aide. Elles doivent être poursuivies tant que la coopération UE-Niger est mise en œuvre, de façon à accroître son impact sur le développement économique et la réduction de la pauvreté. Elles passent entre autres par le financement d'études, séminaires et formations;

- en ce qui concerne la durabilité future du projet, la stratégie de sortie réside dans la prise en charge progressive de l'état du fonctionnement de la cellule d'appui à l'ON.

Dans cette période de lancement et de consolidation des réformes déjà engagées, il est important d'appuyer le gouvernement dans l'identification et la préparation de programmes et projets de qualité. Cette ambition demande un travail plus approfondi et plus qualitatif de conception et de formulation des projets. C'est dans cette perspective et pour soutenir les efforts du Niger à travers son ambitieux programme de développement économique et social (PDES 2017-2021), et en particulier son axe 3 «amélioration de la croissance économique», que s'inscrit le processus «*Jobs and Growth Compact*» promu par l'UE. Ce document est appelé à devenir un document de référence portant les priorités de l'UE en faveur du secteur privé et de la création d'emploi dans les secteurs les plus porteurs de l'économie nigérienne.

Dans ce contexte, l'instrument «facilité de coopération technique» joue un rôle clé pour renforcer les capacités nationales dans la définition du prochain programme de coopérations pluriannuelles et l'identification/formulation des actions de coopération qui le mettront en œuvre, permettant une meilleure appropriation par les ministères techniques et leur intégration effective dans les programmes et budget de l'État. Cette facilité appuiera les exercices de mise en œuvre et de coordination des actions de coopération, tout en répondant d'une manière flexible à des besoins ponctuels.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Le projet vise à renforcer les capacités de mise en œuvre des activités financées à travers le FED, il est complémentaire à tous les autres projets et programmes issus de cette source de financement.

La mise en œuvre des ressources du PIN est étroitement liée au bon fonctionnement du système de gestion du FED. En ce sens, les performances de l'ON constituent un facteur influant sur tous les domaines d'intervention de l'aide communautaire. La seconde phase du PDES va permettre de renforcer les conditions de coordination et de dialogue entre le gouvernement et ses partenaires de coopération. Le renforcement des capacités prévu dans le projet permettra une participation accrue des services de l'ON dans le cadre de la mise en œuvre du PDES.

Pour que cette transversalité soit effective, les mécanismes de coopération entre partenaires techniques et financiers et les pouvoirs publics, la coordination, l'échange d'information et les actions conjointes doivent être renforcés. En effet, toutes les interventions de l'UE interagissent avec celles des autres parties prenantes locales et internationales intervenant dans différents secteurs prioritaires.

3.3 Questions transversales

Toutes les activités proposées par le projet seront mises en œuvre dans le respect du cadre de vie des populations. Les questions relatives à la promotion des droits de l'Homme, dont particulièrement les droits des enfants et des femmes, à l'égalité des sexes et à la durabilité environnementale, seront prises en compte. Toutes sont parties intégrantes de la philosophie du programme.

Des actions de formation spécifique, ainsi que des missions ponctuelles sur l'intégration des questions transversales, notamment les aspects relatifs au genre et à l'environnement en

direction des services de l'ON et des ministères techniques concernés, pourraient être organisées sur les fonds d'étude-assistance ou formation.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

L'objectif global du projet est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de l'aide au développement de l'Union européenne de façon à accroître son impact sur le développement économique (y compris les investissements du secteur privé) et la réduction de la pauvreté au Niger.

Les objectifs spécifiques visés sont :

- les capacités de gestion administrative, financière et technique de l'ON, du ministre des finances, de sa cellule d'appui et des ministères techniques sont renforcées en vue d'une mise en œuvre efficace de l'aide communautaire;
- la qualité de la programmation et des actions de coopération (identification/formulation/mise en œuvre) est améliorée;
- l'émergence du secteur privé est soutenu en vue de stimuler les investissements privés et la croissance économique du pays.

Ce programme s'inscrit dans le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les objectifs des ODD 1 et 17, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des autres objectifs, notamment l'ODD 5 (égalité de genre) dans la démarche globale.

Huit résultats sont assignés au programme, à savoir :

COMPOSANTE 1, appui aux services de l'ON:

Résultat/produit 1.1 : sur la base d'une évaluation de performance du dispositif intégral de coopération UE-Niger, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme indicatif national 11^e FED seront facilités et appuyés par l'ON et ses services, y compris le suivi rigoureux et périodique des conditionnalités et des engagements de l'État liés à la mise en œuvre des actions de coopération et la transition vers le post-Cotonou;

Résultat/produit 1.2 : les services des ministères techniques sont renforcées pour la mise en œuvre des appuis de l'UE;

Résultat/produit 1.3 : la visibilité/communication sur les actions de développement de la coopération de l'UE est améliorée;

Résultat/produit 1.4: l'approche basée sur le droit/genre est prise en compte dans la programmation, ainsi que dans l'identification/formulation, le suivi et l'évaluation des actions de coopération.

COMPOSANTE 2, facilité de coopération technique:

Résultat/produit 2.1: la programmation post-Cotonou qui fera suite au 11^e FED et l'identification des actions de coopération qui la déclineront est initiée en intégrant pleinement les questions transversales (e.p. genre, gouvernance, environnement, société civile, secteur privé);

Résultat/produit 2.2: des évaluations sectorielles et études techniques, ainsi que des formations et des évènements visant à renforcer la mise en œuvre du PIN, à mitiger des

risques systémiques/sectorielles, et à capitaliser des expériences pour informer la nouvelle programmation;

Résultat/produit 2.3: des actions spécifiques visant la promotion du secteur privé et des investissements sont organisés;

Résultat/produit 2.4: des analyses selon le genre sont réalisées.

Les résultats de l'évaluation du projet d'appui à l'ON en cours pourront être, dans la mesure du possible, pris en compte pour ajuster les résultats attendus et les activités principales de ce projet ainsi que les allocations financières y relatives.

4.2 Principales activités

COMPOSANTE 1: appui aux services de l'ON

Pour résultat/produit 1.1

- Réaliser toutes les actions nécessaires, notamment une évaluation de performance, pour permettre et faciliter la mise en œuvre des actions financées par le FED; assister l'ON dans ses obligations.

Pour résultat/produit 1.2

- Sur la base de l'évaluation, renforcer les capacités des ministères techniques pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions financées par le FED (formations).

Pour résultat/produit 1.3

- Suivre la préparation et la mise en œuvre des plans de communication des actions financées par le 11^e FED - appuyer chaque fois que nécessaire.

Pour résultat/produit 1.4

- Réalisation effective des activités prévues ayant pour but l'intégration de l'approche basée sur le droit/genre.

COMPOSANTE 2: facilité de coopération technique

Pour résultat/produit 2.1

- Préparer les nouvelles dispositions pour la mise en œuvre de l'aide de l'UE dans le cadre de post-Cotonou et contribuer à la formulation de la prochaine programmation pluriannuelle à travers des études et missions d'assistance technique, avec un focus particulier pour des activités promouvant le secteur privé et les investissements.

Pour résultat/produit 2.2

- Réaliser des évaluations sectorielles de la coopération FED et des études techniques, d'identification et de formulation en mobilisant de l'expertise et des missions ponctuelles.

Pour résultat/produit 2.3

- Organiser des actions spécifiques visant la promotion du secteur privé et des investissements (événements, missions, rencontres).

Pour résultat/produit 2.4

- Appliquer dans les projets/programmes les recommandations issues des analyses selon le genre.

4.3 Logique d'intervention

En renforçant les capacités des services de l'ordonnateur national, l'objectif final est la prise en charge progressive de l'état des services prestés par la cellule d'appui à l'ON. Néanmoins, ceci dépend fortement des fortes contraintes budgétaires mais aussi d'une réelle mise en place des principes sous-jacents de la déclaration de Paris.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 36 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/ 322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S/O

5.4 Modalités de mise en œuvre

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives² affectant les pays de mise en œuvre concernés.

² Les mesures restrictives de l'UE prévoient l'interruption ou la réduction, en tout ou en partie, des relations économiques et financières avec un ou plusieurs pays tiers, entités non étatiques, personnes physiques ou morales et groupes. Elles sont publiées sur internet à l'adresse suivante http://eas.europa.eu/archives/docs/cfsp/sanctions/docs/measures_en.pdf

5.4.1 Subvention: octroi direct «appui au fonctionnement et aux activités de la cellule d'appui à l'ordonnateur national» (gestion directe)

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités de gestion administrative, financière et technique de la cellule d'appui à l'ON et des ministères techniques, en vue de contribuer à une mise en œuvre efficace de l'aide communautaire.

À l'occasion de la préparation d'une subvention de fonctionnement (potentiellement renouvelable), la composition des effectifs de la cellule d'appui à l'ON sera revue pour tenir compte du profil du portefeuille de programmes et projets dans le cadre du 11^e FED.

Résultats escomptés : la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme indicatif national 11^e FED sont facilités et appuyés par les différentes composantes du dispositif de l'ON, y compris le suivi rigoureux et périodique des conditionnalités et des engagements de l'État liés à la mise en œuvre des projets et programmes qui est accentué, la transition vers le post-Cotonou est préparée; les services des ministères techniques sont renforcés pour la mise en œuvre des appuis de l'UE; la visibilité/communication sur les actions de développement de la coopération de l'UE est améliorée.

(b) Justification d'une subvention

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la cellule d'appui à l'ON en raison de son pouvoir administratif (article 195, paragraphe 1, points f), du Règlement (UE, Euratom) 2018/1046.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie par le fait qu'il s'agit d'une subvention pour le fonctionnement, y compris certaines activités, de la cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(c) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 80 %

Lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(d) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention
2019Q1

5.4.2 *Gestion indirecte avec le pays partenaire*

Une partie de la présente action ayant pour objectif de mettre en œuvre la composante 2 «facilité de coopération technique» peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République du Niger conformément aux modalités suivantes :

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Le pays partenaire applique les règles de passation de marchés et d'octroi de subventions de la Commission. Ces règles seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

a) Vue d'ensemble de la mise en œuvre

Activité/objectif/résultat, y compris localisation	Type de financement (marché de travaux, fournitures ou services, subvention, devis-programme)
Résultats 2.1 à 2.4 (Niger)	Marchés de services (contrats cadre)

5.5 **Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)
5.4.1 Subvention(s) de fonctionnement: octroi direct cellule d'appui à l'ordonnateur national (gestion directe)	700 000
5.4.2 Passation de marchés (gestion indirecte) Résultats 2.1 à 2.4	1 900 000
5.9 – 5.10 Évaluation et Audit	200 000
5.11 Communication et visibilité	100 000
Imprévus	100 000
Totaux	3 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le ministre des finances, ordonnateur national du FED, est le maître d'ouvrage du programme.

Le Secrétaire général du ministère des finances est l'ordonnateur national délégué du FED. La cellule d'appui à l'ON est rattachée au secrétariat général du ministère des finances, de ce fait celle-ci est intégrée au ministère.

Le maître d'œuvre est la cellule d'appui à l'ON. Elle joue le rôle de secrétariat exécutif de l'ON, à cet effet, elle assume des fonctions en matière de gestion administrative, comptable et financière et joue un rôle actif sur les aspects techniques.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et/ou une évaluation finale de la présente action ou ses composantes, par l'intermédiaire de consultants indépendants, commandées par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à l'après Cotonou.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait des changements qui seront apportés dans le cadre du «post-Cotonou».

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins un mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, seront conclus 2 marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre en 2020.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu 1 marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre au cours du 1^{er} semestre 2020.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées

seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

6 CONDITIONS PREALABLES

NA

ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	L' <i>objectif global</i> du projet est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de l'aide au développement de l'Union européenne de façon à accroître son impact sur le développement économique (y compris les investissements du secteur privé) et la réduction de la pauvreté au Niger.	IOG1 : taux de croissance annuel moyen du PIB réel IOG2 : rythme de décaissement et engagements par an	5 % (2016) Montant des prévisions d'engagements et de paiements sur le FED prévus	5,9 % en 2021 100 %	Rapports de mise en œuvre du PDES 2017-2021 External Action Management Report (EAMR) Rapport d'activités cellule d'appui à l'ON	Stabilité socio-économique du pays

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses	
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	<p>Les objectifs spécifiques visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les capacités de gestion administrative, financière et technique de l'ON, du ministre des finances, de sa cellule d'appui et des ministères techniques sont renforcées en vue d'une mise en œuvre efficace de l'aide communautaire. • La qualité de la programmation et des actions de coopération (identification/formulation /mise en œuvre) est améliorée • L'émergence du secteur privé est soutenue en vue de stimuler les investissements et la croissance économique du pays. 	- Montants inéligibles trouvés en % du montant total couvert par les audits	8,11 % (2017)	>2 %	KPI25 de l'EAMR	Respect des engagements des différentes parties souscrits dans l'accord de Cotonou	
		- Le nombre de projets approuvés lors de leur passage au Quality report group	100 % (2018)				Qualité du dialogue politique
		- % de projets ayant obtenu un feu rouge pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités.	2 % (2017)	<10 %	KPI5 de l'EAMR		
		- % de projets ayant obtenu un feu rouge pour la réalisation des objectifs	2 % (2017)	<10 %	KPI6 de l'EAMR		
		- Classement Doing Business (score de distance de la frontière (DTF) pour l'efficacité de la réglementation	49,57 (2017)	72,25 (2021)	Rapport annuel Doing Business		
Produits	COMPOSANTE 1						
	Résultat/produit 1.1 : la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme indicatif national 11 ^e FED sont facilités et appuyés par l'ON et ses services, y compris le suivi rigoureux	IRP 1.1.1: - Tenue régulière des comités de pilotage des projets avec implication des ministères sectoriels et autres parties prenantes à la mise en œuvre		100 %.	Rapports des COPIL		

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	<p>et périodique des conditionnalités et des engagements de l'État liés à la mise en œuvre des actions de coopération et la transition vers le post-Cotonou.</p> <p>Résultat/produit 1.2 : les services des ministères techniques sont renforcés pour la mise en œuvre des appuis de l'UE;</p> <p>Résultat/produit 1.3 : la visibilité/communication sur les actions de développement de la coopération de l'UE est améliorée.</p> <p>Résultat/produit 1.4: l'Approche basée sur le droit/genre est prise en compte dans la programmation, ainsi que dans l'identification/formulation, suivi et évaluation des actions de coopération.</p> <p>COMPOSANTE 2</p> <p>Résultat/produit 2.1: la programmation post-Cotonou qui fera suite au 11^e FED et l'identification des actions de coopération qui la déclineront est initiée en intégrant pleinement les questions transversales (e.p. genre, gouvernance, environnement, société civile, secteur privé).</p>	<p>des projets tels que prévus dans les CF</p> <p>IRP 1.2: -formations réalisées en faveur de responsables nationaux impliqués dans la mise en œuvre d'actions financées par le FED</p> <p>IRP1.3: - le programme d'appui à l'ON dispose d'un plan d'action communication et visibilité</p> <p>IRP 1.4: - appréciation faire par les experts sectoriels DEVCO sur l'ABD/genre lors des Quality Review Group (QRG)</p> <p>IRP 2.1: - nouveau document de programmation prêt avant 2021</p> <p>- études spécifiques d'identification/formulation lancées et pour certaines finalisées en fonction des futurs domaines prioritaires</p>	<p>1 (2018)</p> <p>NA</p> <p>NA</p> <p>NA</p> <p>NA</p>	<p>Au moins 1 par an</p> <p>2^e semestre 2019</p> <p>ABG/G prise en compte dans 100 % des projets</p> <p><2021</p> <p><2021</p>	<p>Rapport annuel de la cellule d'appui à l'ON</p> <p>Plan d'action disponible</p> <p>Checklists QRG</p> <p>Équivalent PIN futur</p> <p>Rapports d'études et drafts de DA</p>	

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	<p>Résultat/produit 2.2: des études techniques, ainsi que des formations et des évènements visant à renforcer la mise en œuvre du PIN et des actions qui le composent sont réalisées, ainsi que du nouveau plan européen d'investissement extérieur.</p> <p>Résultat/produit 2.3: des actions visant la promotion du secteur privé et des investissements sont organisés.</p> <p>Résultat/produit 2.4: des analyses selon le genre sont réalisées</p>	<p>d'intervention;</p> <p>- pourcentage d'études prenant en compte le genre et l'environnement</p>	NA	100 %	Rapports d'études et drafts de DA	
		<p>IRP 2.2:</p> <p>- études spécifiques menées sur le secteur privé et les investissements dans le cadre de l'EIP</p>	NA	TBD	Rapports d'études	
		<p>IRP 2.3:</p> <p>- organisation et/ou participation dans des business forum et réunions;</p>	NA	TBD	Programmes et compte-rendus	
		<p>- nombre de rencontres/réunions avec le secteur privé et/ou les institutions financières</p> <p>IRP 2.4:</p> <p>Rapports d'analyse selon le genre</p>	NA	TBD	Idem	
					Rapports d'analyse	